

Abonnements par la poste :

Édition quotidienne
CANADA ET ETATS-UNIS \$5 00
UNION POSTALE 8 00
Édition hebdomadaire
CANADA \$1 00
ETATS-UNIS 1 50
UNION POSTALE 2 00

Directeur : HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et administration :

43, RUE SAINT-VINCENT

MONTRÉAL

TÉLÉPHONES :

ADMINISTRATION: Main 7461

RÉDACTION: Main 7460

FAIS CE QUE DOIS !

VERS LE PROGRÈS

Les circonstances réunissent hier dans nos colonnes trois pièces de sources différentes et très suggestives: l'article de Coopérateur, un spécialiste, sur la nécessité de l'éducation agricole et l'effet déplorable de certaines méthodes qui tendent au dépeuplement de nos campagnes; la lettre de Jean Rivard sur le caractère dangereux et grotesque que revêtent quelques prétendues expositions agricoles, et la note de notre correspondant de Saint-Casimir sur l'exposition scolaire agricole de la région; l'un des remèdes à côté du mal, un rayon d'espoir, qui vient éclairer une situation dont chacun reconnaît le danger.

Les expositions scolaires agricoles, comme les jardins scolaires, dont elles permettent d'apprécier les fruits (on peut prendre le mot dans tous les sens) ont pour objet, ainsi que le souhaitait Coopérateur, d'inspirer aux jeunes gens de la campagne l'amour, la fierté de la profession de leurs pères, le goût général des choses de la maison. Car, dans ces expositions, on ne réunit pas que les fruits cultivés par les élèves. On y joint les travaux de ravauage et de cuisine exécutés par les fillettes.

L'un de nos amis, qui s'intéresse beaucoup à l'oeuvre, nous envoie cette liste des exhibits que trois mille visiteurs sont allés examiner, samedi et dimanche, dans l'académie des Frères de l'Instruction chrétienne, à Saint-Casimir. Elle est éloquent: collections de légumes, 66 boîtes, contenant chacune six ou sept variétés de légumes; travaux domestiques et ouvrages confectionnés aux écoles, 64 exhibits; fruits, 17; conserves, 25; gerbes de grain de semence sélectionnées au champ par les élèves, 16; miel, 7; poulets, 28 cages, soit 84 sujets, appartenant aux races Plymouth-Rock, Rhodes-Island et Wyandotte; bouquets de fleurs variées, 12; exhibits spéciaux, apportés par les instituteurs et institutrices suivants: le Frère Zéphirin, le Frère Marcel et Mlle Reine Laganière. Les élèves de sept ou huit écoles étaient représentés à l'exposition.

Ainsi qu'on l'a vu hier, celle-ci a été entourée d'une certaine solennité. Il y a eu grand-messe spéciale, grande réunion publique à laquelle ont pris part des représentants des deux ministères de l'Agriculture et du département de l'Instruction publique de Québec, etc.

N'est-ce pas là une belle journée, et qui laissera dans la mémoire des petits enfants et de leurs parents un précieux souvenir? N'était-ce point l'une des meilleures, des plus efficaces façons, de leur démontrer la noblesse de la vie agricole et des industries domestiques, et le prix qu'on y doit attacher?

Cette oeuvre des expositions scolaires, comme celle des jardins et des musées scolaires, n'est encore qu'à ses débuts, mais elle témoigne d'une saine et bienfaisante orientation. Elle demande surtout de la bonne volonté.

Cette bonne volonté ne saurait être refusée par ceux qui jettent simplement un coup d'oeil sur les statistiques et constatent que notre population rurale qui était, en 1891, de 71.3% ne représentait plus, en 1911, que 54.5% de la population totale de la province, qu'elle s'est abaissée en vingt ans de 16.8%.

Le mal crée les yeux. Comme le disait hier Coopérateur, "toutes les prescriptions des économistes doivent concourir à le combattre."

Omer HEROUX.

L'HABITATION INSALUBRE

Fin de la conférence du Dr Emile Nadeau. — Les remèdes. — Quelques restrictions. — Le dévouement de la profession médicale.

Dans ce qu'il appelle avec le problème de l'habitation urbaine, le docteur Emile Nadeau décrit la situation des gros villages de l'instinct où les spéculateurs en terrains y font main basse. On voit apparaître, concurrentement avec leur entrée en scène, les constructions tassées sur un terrain étroit. Et voilà que se dresse soudain un îlot de maisons dans une mer de champs. "Dans un village qui progresse", déclare le conférencier, "c'est le cultivateur du voisinage qui profite de la plus-value donnée à son terrain par les améliorations faites et payées par la communauté des citoyens."

"Il vendra, suivant l'importance du village, de la situation de son terrain, pour un prix variant de cent à mille dollars et même davantage, des emplacements dont la superficie restreinte sera plus tard presque totalement recouverte par les habitations et leurs dépendances. Comme résultat, nous avons déjà, en raie campagne, l'encroisement des maisons sur le même terrain, la construction en bordure de la rue, etc., avec absence complète de développement rationnel suivant un plan défini prévu à l'avance."

Suit l'énumération des causes de l'insalubrité de cette petite agglomération: les étalles l'entourent, qui sont, d'ordinaire, malpropres; au-dessus desquelles se dressent des tas de fumier à découvert, des fromageries et des beurrieres avec leurs myriades de mouches. Le docteur trouve dans cet état d'insalubrité l'explication des chiffres croissants de la mortalité dans nos campagnes.

El dit qu'un plan de construction, adopté à l'avance et fidèlement suivi est paré à tout cela! Mais n'anticipons pas.

Nous avons vu jusqu'ici les conditions d'insalubrité dans les campagnes, qui dépendent le plus souvent de l'incurie des gens; puis, nous avons constaté que dans les gros villages, le mal des villes se fait déjà sentir. Voyons maintenant, avec le conférencier, les manifestations de ce même mal, dans les agglomérations importantes:

"Faut de législation spéciale rigoureusement appliquée, obligant nos municipalités à se développer suivant un plan d'extension bien défini, préparé par des experts, nos villes s'accroissent au gré des spéculateurs sur lots à bâtir."

"Nous prouverons cette thèse générale en montrant la description succincte d'un lotissement typique. Cette description, avec quelques variantes, s'applique à tous les lotissements dont nous avons admiré l'éclosion si spontanée pendant la période dite du "boom" sur l'immuable, qui s'est terminée au début de la guerre actuelle."

"Un groupe de citoyens, animés du désir de faire beaucoup d'argent le plus vite possible, achète aux confins d'une ville, environ 200 arpents de terrain dont la valeur agricole ne dépasse pas deux cents dollars (\$200) l'arpent."

"Pour amorcer le proprio, on lui achète sa terre à raison de mille dollars (\$1,000) l'arpent, dont une faible portion est payable au comptant, le résidu par versements annuels, avec ou sans intérêt."

"Ce terrain est ensuite subdivisé en lots à bâtir suivant le fameux principe du damier avec absence de radiales."

"Comme la loi oblige ces nouveaux propriétaires à donner de deux à au moins 66 pieds de largeur, l'obligation est rigoureusement respectée, mais la superficie du terrain à céder gratuitement est réduite à sa plus simple expression, grâce au tracé devenu classique qui consiste à réduire démesurément la largeur des lots de façon à en augmenter le nombre le plus possible sur un parcouru donné."

"Pour atteindre ce but, on donne à ces lots une superficie d'au plus 2,000 pieds, soit 25 pieds de front par 80 de profondeur. Cette petite opération, d'une grande simplicité, donne un rendement d'environ 15 lots à l'arpent qui, vendus au prix moyen de \$400 chacun, c'est-à-dire \$6,000 l'arpent, donnent un profit de \$4,000 l'arpent sur le prix d'achat, et un profit net que nous pouvons évaluer sans exagération à \$4,000 l'arpent."

"En résumé, quinze braves ouvriers, ayant à cœur de posséder un jour un foyer bien à eux, devront payer \$6,000 pour acquérir quinze petits lots d'une superficie totale d'un arpent, dont la valeur agricole primitive ne dépassait pas \$200. Ils devront donc verser dans le gousset des spéculateurs sur immuables une somme de \$5,800 pour solder les frais de la petite opération non douteuse qui consiste à transformer du terrain agricole en lots à bâtir."

"Si nos quinze ouvriers, au lieu d'aspirer à devenir propriétaires, se contentent de demeurer éternellement locataires il est évident qu'ils auront à payer sous forme de loyer l'intérêt de cette somme de \$5,800 dont les propriétaires tiendront certainement compte, vu que ces petits détails ne sont pas oubliés généralement dans les rapports entre propriétaires et locataires."

ra multiplier et superposer les logements à sa guise, afin d'entasser le plus grand nombre possible de familles sur son lot.

"Pour ménager l'espace à l'intérieur, il profitera encore des règlements qui n'existent pas, pour ornementer la façade d'une série d'escaliers extérieurs qui sont le plus souvent des horreurs d'architecture, genre tire-bouchon."

"L'immeuble étant construit en profondeur sur un lot étroit, l'éclairage latéral n'existe pas. Comme résultat inévitable, les pièces du milieu sont noires. Contrairement aux règles d'hygiène, on place la salle de bain, le W.C. et une chambre noire, le plus souvent réservée aux enfants, sans doute pour faire acte de patriotisme le plus pur."

"Que dire des nombreux propriétaires qui construisent des logements dans des sous-sols mal drainés et par conséquent toujours humides, à peine éclairés, où nos braves mères canadiennes-françaises, chargées d'enfants, sont forcées d'élever leur famille à la lumière artificielle jusqu'au jour où le rhumatisme articulaire ou la tuberculose vient les en déloger pour les transporter dans un monde meilleur, où le dieu argent ne règne pas en maître incontrôlé? C'est dans ces taudis, antres de la mort, que viennent s'enfouir nos familles ouvrières, au sortir de belles conférences académiques, où nous leur rappelons leur devoir impérieux d'avoir beaucoup d'enfants, afin de sauver la race. Ceux qui écartent l'espérance de voir sortir vivante de ces taudis infects, une race forte et vigoureuse qui devra dominer par le nombre et surtout la valeur, seront amèrement déçus au jour du prochain recensement lorsqu'il s'agit d'énumérer non pas nos morts, mais seulement les vivants."

"Pour cacher toutes ces iniquités et tromper l'oeil de ceux qui ne connaissent pas mieux, notre proprio à bien soin de décorer ces logements d'une belle façade, assez fautive, tout comme monsieur le voleur moderne s'affuble de la redingote et du chapeau haut de forme pour faire croire à son honnêteté."

"Le docteur Nadeau admet volontiers que ces constructions, dans toute leur imperfection, valent encore mieux que les taudis que l'on érigeait jadis, mais, ajoute-t-il, un moindre mal ne guérit pas un mal plus grand. Et il dénonce comme criminels les agents et les sécularisations municipales qui favorisent l'opération spéculative dans laquelle on réalise des profits scandaleux et non gagnés en donnant une valeur factice au terrain."

"Ici, peut-être, le conférencier a-t-il le tort de généraliser. Dans nombre de cas, les spéculateurs en terrain ont le mérite d'aider à la décongestion des villes et de permettre à l'artisan d'acquiescer à des conditions faciles, des maisons, situées à proximité de la ville, dans de bonnes conditions hygiéniques inconnues de celle-ci: rues larges, plantées d'arbres, qui pousse, mais isolées dans un jardinet ou une courtoie, où les enfants peuvent, à l'abri des accidents de la rue, prendre librement leurs ébats."

"Les coupables, ce sont les administrations municipales qui ne font rien pour empêcher ces spéculateurs trop intéressés de construire, en économisant sur le terrain, des maisons insalubres. Encore sommes-nous heureux de dire que ce reproche ne s'applique pas absolument à l'administration de Montréal, qui fait bon accueil au règlement du docteur Boucher réglementant la hauteur des constructions."

"Le projet est actuellement entre les mains du conseil municipal et sera transmis, sous peu, au comité de législation."

"Les remèdes à la situation décrite par le conférencier sont faciles à deviner. Il s'agit en un mot de faire le contraire de ce qu'on a fait jusqu'ici et voilà pourquoi dans la résolution qu'il a proposée (nous en avons donné le texte) il réclame des autorités provinciales, l'adoption d'une loi pour l'aménagement des villes, la création d'une commission pour en surveiller et surtout pour en "pousser l'exécution. Il voudrait même que dans les endroits où l'on témoignait de mauvaises volontés, le gouvernement usât de coercition."

"Enfin, il recommande, à l'exemple de ce qu'on a fait à Lachine, l'organisation du casier sanitaire, c'est-à-dire de la fiche des maisons. Nous n'avons pas à revenir sur cette mesure dont nous avons fréquemment entretenu nos lecteurs et qui, espérons-le, sera un jour adoptée par notre ville."

"Au cours de son étude, le docteur Nadeau n'a pas témoigné de tendresse à l'adresse des propriétaires; il serait pourtant injuste d'en faire des boucs émissaires. Souvent, le locataire rend insalubre par incurie ou ignorance, une maison par ailleurs très saine."

"Les chambres noires ne sont pas condamnables en soi. Elles peuvent être très commodes comme endroits de débarras. Souvent on les utilise comme chambre à coucher pour n'avoir pas à déranger le salon."

"Quand les chambres à coucher sont insuffisantes, pourquoi n'utilise-t-on pas davantage les prétendus salons, qui d'ordinaire sont la pièce la mieux éclairée, dont la ventilation est la plus parfaite? Rien ne serait plus aisé que de le convertir le soir en chambre à coucher, mais sous prétexte qu'il ne faut pas user le tapis, ni abimer les meubles on préfère quelquefois faire le lit des enfants dans la chambre noire. C'est là, faute de locataire et non du propriétaire."

"Il est évident que l'idéal serait de ne jamais construire de chambre noire et cela viendrait plus vite qu'on le croit, si les gens en quête de logement refusaient de louer sous prétexte que l'aération et la ventilation de la maison sont insuffisantes."

Louis DUPIRE.

BILLET DU SOIR.

TUEURS DE MORTS

Si les agents recruteurs continuent de faire, après la guerre comme pendant, le beau temps et la pluie, on nous promet le règne de la caste militaire. Les "shirkers" n'auront qu'à se bien tenir. Mais l'autre jour au square Dominion un gendarme, quand les 500,000 hommes que le Canada aura envoyés à la guerre seront de retour, ils se chargeront de leur faire la vie dure."

On retrouve à peu près les mêmes idées dans la lettre, qui faisait récemment tant de bruit dans les journaux, et qui portait, au bas, la signature d'un lettré et d'un admirateur passionné des institutions de la libre Amérique. La guerre fait d'étranges révolutions et personne n'eût pensé que les gens qui s'en vantaient sous prétexte de ruiner jamais la puissance de la caste militaire allemande prétendraient rapporter un jour ces institutions à la maison, avec les quelques casques à points, capotes souillées et autres trophées de leurs victoires."

Mais voilà une histoire qui consolerait les gens capables de se désoler de cette perspective. Jamais nous ne verrons le régime allemand; l'invasion militaire sera empêchée chez nous, grâce à la culture individuelle de chaque soldat. Quand ils viennent de l'Ontario, la province qui, nul n'en ignore, tient la tête de la confédération et est la plus cultivée et la plus instruite en toutes choses, sauf en français, idiome qui, à la vérité, sera bientôt classé parmi les langues mortes, nos militaires font preuve, pour de futurs hommes d'Etat, d'une rassurante intelligence."

Il s'agit de deux uniformes khaki de Peterborough qui s'en allaient régler leur compte aux manoirs de main K.K. Mais, chemin faisant, histoire de se préparer un peu, ils avaient envie d'essayer leurs baïonnettes sur quelques-uns de leurs compatriotes, dont ils avaient, prétendaient-ils, à se venger. Tout en ayant soif de vengeance, faut croire qu'ils avaient soif aussi d'autre chose, car ils avaient absorbé une quantité suffisante de bière et de scotch. Quand ils pénétrèrent dans un dernier bar, ces républicains de la province prohibitionniste eussent très certainement scandalisé John H. Roberts."

Bien que cet ornement n'entre pas dans la composition de l'uniforme de Sa Majesté, ils avaient leur pompon."

S'accoudant au bar, ils réclamèrent à boire et, une fois que le commis eût mis devant chacun d'eux une canette de bière blonde, leur langue se délia et ils se mirent à lui raconter ce qu'ils voulaient faire à Montréal. J'ai dit "ils", mais il n'y avait que le plus grand, sans doute à cause de sa capacité d'absorption, qui fut encore en état de parler librement."

Nous sommes ici pour quelques jours, expliqua-t-il au commis. Nous avons visité la ville, mais nous n'avons pas vu ceux que nous voudrions voir."

Sont-ce des parents que vous cherchez? interroge le garçon. — J'ignore, repart le Khaki, ce ne sont pas des parents et je ne voudrais pas, pas plus que mon ami, les avoir pour parents. Les gens que je cherche, c'est pour leur régler leur compte. Ce sont des "dankers" nationalistes qui parlent contre l'Ontario. Je vous assure que si on me la main dessus, on ne les relâchera pas de sitôt."

— Eh, qui donc sont-ils? demanda de nouveau le garçon. — First, you know, Berraansa. — I kind of thought it... — Next Pellekry, (Pelletier, L. P., sans doute) and then the last but not the least... Monk!

Le commis de bar a failli échanger la verbe qu'il essayait en consultant cette merveille des écoles multilingues."

Jacques CŒUR.

LE CAPITAINÉ CAHAN

Le capitaine Cahan, fils de M. C. H. Cahan, l'éminent avocat qui a donné tant de preuves de sa sympathie pour les minorités catholiques, est actuellement à l'hôpital, à Boulogne-sur-mer, souffrant d'une douloureuse blessure."

Tous nos amis, formant des vœux pour son prompt rétablissement."

CONTRE LE VOLONTARIAT

UN MEMOIRE DU LIEUTENANT-COLONEL MULLOY

Ceux qui voudraient l'application du service obligatoire pour compléter notre armée de 500,000 hommes continuent leur propagande. Ils s'agitent dans toutes les provinces. Les paroles de M. Rogers à Windsor, l'allusion qu'a faite à la leçon anglaise sir George Foster, dans son discours récent de Saskatoon, leur donnent de l'espoir. Les affirmations de M. Blondin, disant que le ministère ne pense pas à la conscription, les laissent tranquilles, car ils ont mesuré l'influence du ministre dans les conseils de l'Etat. Tout ce que la presse s'est empressée de faire, c'est de pousser à la conscription, ce qui, pour réussir dans sa campagne, il faut qu'elle insulte journellement la province de Québec. Et l'idée de la conscription, petit à petit, fait son chemin. A quoi aboutira-t-elle?

L'avis des ministres

Le Dénou n'a jamais caché son avis à ce propos. Il considère que nulle raison de fait ou d'ordre constitutionnel n'oblige les Canadiens à prendre les armes pour le service d'outre-mer. Il estime que le service doit être réellement volontaire et qu'on ne doit pas recruter de soldats en intimidant les individus, en les privant de leurs emplois, en les mettant dans l'alternative ou de s'enrôler ou de crever de faim. Il a déposé et stigmatisé les abus commis par un certain nombre de recruteurs. Et il restitue de cet avis qu'on n'a pas le droit d'obliger de quelque façon que ce soit les Canadiens à s'enrôler."

Le ministre Borden est-il d'avis contraire? Au début de la guerre, le ministre de la Milice, le général Hughes, affirmait que rien dans nos lois ne pouvait contraindre nos soldats à faire du service à l'extérieur du pays. "Personnellement, je suis tout à fait opposé à toute autre chose que le service volontaire et je ne vois pas que la loi nous autorise de quelque façon que ce soit à demander au parlement de permettre à d'autres troupes que des troupes volontaires à sortir du pays", disait-il le 22 août 1914, aux Communes (Débats des Communes, session spéciale 1914, page 96). Depuis que le ministre, toutefois, a promis 500,000 hommes à Londres et qu'il n'en a pu trouver jusqu'ici que 360,000, — peut-être moins, — on sait quelle attitude ont pris deux des ministres, MM. Rogers et Foster. Et l'on sait aussi que, selon sir Robert Borden et ses collègues, ce serait de notre devoir de remplir ces cadres et de fournir encore plus de soldats à la Grande-Bretagne, si la guerre se prolonge indéfiniment."

Or, si nos ministres sont de cet avis, l'on s'étonnera qu'ils n'aient pas le courage de leur opinion et ne prennent pas les moyens de la faire valoir. S'ils pensent que le volontariat ne donnera pas les 500,000 hommes qu'ils en attendent, que feront-ils? Agiront-ils selon leurs convictions, ou se contenteront-ils de faire des phrases qui n'aboutissent à rien? Il ne serait pas trop tôt pour qu'ils affichent leurs couleurs; elles devront être toutes les mêmes, puisqu'il y a le principe de la solidarité ministérielle. Et cependant, jusqu'ici, tandis que les uns hissent le drapeau de la conscription, encore enroulé, d'autres, — tel M. Blondin, — cloquent à leur mat celui du volontariat. Il faudra bien qu'il y ait quelques-uns qui chargent d'avis. Les anciens évènements de M. Blondin nous portent à croire que s'il y a quelqu'un qui doit évoluer, ce ne sera ni M. Rogers ni sir George Foster."

Le mémoire Mulloy

Un homme qui s'intéresse à la question du recrutement, — le lieutenant-colonel Lorne Mulloy, professeur d'histoire militaire dans l'Ontario, — a soumis en mars dernier au ministère un mémoire formulant les principales objections au régime du volontariat. Il vient d'en autoriser la publication. L'auteur paraît n'avoir pas voulu faire un plaidoyer en faveur de la conscription; mais il a plutôt voulu démontrer la nécessité d'un recensement militaire national qui remédierait à certains des maux causés, selon lui, par le volontariat. Un tel recensement ("a thorough national and compulsory registration") aurait pour effet d'empêcher entre autres choses les scènes disgracieuses qui ont accompagné le recrutement dans maintes villes canadiennes. C'est du moins ce qui se dégage de ce mémoire."

D'après lui, le service volontaire n'est ni anglais ni français. La conscription existe de vieille date en France. La méthode anglaise de recrutement a toujours été, selon lui, sauf pendant la guerre de Crimée et celle du Transvaal, plutôt volontaire, en ce sens que chaque village, chaque ville, chaque comté devaient donner un certain nombre d'hommes à l'armée et qu'on les trouvait par tirage au sort. Ce n'est qu'en 1757 que le volontariat se serait introduit pour tout de bon en Angleterre et pendant les guerres napoléoniennes, le service obligatoire régna en Angleterre, et jusque pour les flottes de guerre du roi."

On ne peut compter non plus sur le régime du volontariat, estime le lieutenant-colonel Mulloy; il affirme que, dans toutes les guerres de quelque importance, l'histoire enseigne qu'il a fallu recourir au service obligatoire. Le volontariat, continue-t-il, serait contraire à l'ensemble des relations qui existent entre la société et l'individu. "Puisque l'essence du volontariat, c'est le droit de refuser de servir", écrit-il, "il s'ensuit que quand le gouvernement d'un Etat demande des volontaires pour ses armées, cela équivaut à proclamer ouvertement que chaque citoyen aple au service est libre d'adopter à l'endroit du conflit n'importe quelle attitude, à son gré, et qu'on ne peut faire de proches à celui qui décide que l'avenir ne lui dit rien. En d'autres termes, appeler des volontaires, c'est fournir une justification légale à celui qui ne s'enrôle pas, et c'est aussi l'admission, aux yeux du monde, que la nation n'est pas corps et âme dans la lutte, — car le monde sait que ce régime ne peut donner la moitié de l'effort total de la nation." L'auteur estime également que le régime du volontariat viole les principes de la démocratie, d'après lesquels tous les citoyens sont égaux devant la loi et un fardeau imposé par celle-ci à l'Etat doit se répartir équitablement entre tous les citoyens."

D'autre part, le lieutenant-colonel Mulloy, dans son mémoire, affirme que "le régime du volontariat crée le maximum d'embaras industriels." Il rappelle que les patrons se plaignent avec amertume que, sous le régime actuel, les ouvriers font les mieux entraînés et les plus rompus à la discipline du bureau ou de la fabrique s'enrôlent au détriment de l'industrie, tandis que la main-d'oeuvre inexperte, dont l'absence ne créerait guère d'embaras pour le travail, reste loin du régiment. Ainsi, dit-il, "le volontariat frappe souvent plus durement que les autres les industries les plus nécessaires au progrès économique de la nation."

Gaspillage de 65 millions? Le point principal où il insiste, et qui est bien la partie la plus intéressante de son mémoire, — quoique nous ne partageons pas du tout son opinion à propos de notre participation à cette guerre-ci, — est celui où il affirme que "le régime du volontariat est énormément coûteux et occasionne beaucoup de malheur." Il estime que, pour lever un bataillon, on prend de quatre à sept mois, d'après lui, le service obligatoire remplit les cadres d'un régiment en deux semaines. Cela prend, dit-il, cinq mois, avec le régime actuel, pour former un bataillon et le conduire au point d'entraînement. Pendant tout ce temps, les officiers et les sous-officiers touchent leur solde, et comme les soldats s'enrôlent pendant les deux premiers mois, il s'agit d'habituer ceux qui restent pendant trois ou quatre mois, le résidu de la dépense de l'argent pour des corps en formation qui coûtent \$75,000 par mois. "Chaque millier d'hommes levés sous le régime du volontariat, sauf les premiers cent mille hommes, écrit-il, "a coûté aux contribuables canadiens \$250,000 en dépenses inutile. En d'autres termes, les 260,000 soldats levés ainsi coûtent au contribuable canadien \$65,000,000, somme pour laquelle il n'a reçu d'autre profit que le fait d'être en retard de cinq mois pour remplir les cadres de chaque unité, avant qu'elle soit prête à recevoir son entraînement." Il estime aussi, par ailleurs, que le volontariat a coûté \$425 millions en moyenne par bataillon, selon lui) et que le volontariat a coûté au surplus \$36,000,000 par cent de dépenses futures sous forme de pensions aux veuves et aux orphelins que cela nous impose."

Enfin, il croit que le volontariat donne le maximum de gens inaptes au service, à cause de leur âge trop jeune ou trop élevé et que l'armée doit rejeter après leur avoir payé leur solde pendant 5 ou 10 mois. Et il tire de tout cela cette conclusion: "A cause d'un tel état de choses, qui ne devrait pas exister, il me semble que continuer ce régime de recrutement démontre de notre part une faiblesse morale et un manque de sincérité, grands, et que cela touche à l'hypocrisie, de la part de nos journaux et de nos hommes publics de proclamer partout que nous sommes dans cette guerre-ci jusqu'à notre dernier sou, et à notre dernier homme, quand tout le monde sait, — et nous aussi, que la première démarche à faire, nous voulons sincèrement jeter dans le conflit la moitié même de nos forces, ce serait de classer nos ressources en hommes il faut d'abord une sélection autorisée, non pas dans le but de prendre au filet des hommes, pour les contraindre à se battre, mais pour ne pas agir au détriment de nos ressources nationales et pour mobiliser de la façon la plus rapide possible une force disponible pour entrer dans la lutte de la manière la plus effective."

Le courage de leur politique Notre groupe, répétons-le, s'entend à ce principe que, si nous n'avons envers la Grande-Bretagne aucune obligation de fait ou d'ordre constitutionnel qui nous contraigne de participer à cette guerre-ci, — et c'est le fonds même de la thèse nationaliste, — on ne peut imposer au citoyen canadien l'obligation de s'enrôler pour servir dans l'armée britannique, donc pas l'opinion du lieutenant-colonel Mulloy, sur ce point. Mais si les ministres, eux, pensent comme lui, pour ce qui serait, selon eux, l'obligation du Canada de prendre part à la guerre, "jusqu'à la ban-

queroute en hommes et en argent", a dit l'un d'eux, qu'ils aient au moins la sincérité de leur avis, le courage de leur politique.

Le régime préconisé par M. Mulloy serait plus efficace que le régime actuel, qui n'a ni les avantages de la conscription ni ceux du volontariat, tout en fermant les portes à deux systèmes.

Georges PELLETIER.

LA BELGIQUE PATIENTE

ENTREVUE DU R. P. COUTU.

Nous avons eu l'honneur d'être reçu ce matin à la Direction Provinciale des Clercs de Saint-Viateur, par le R. P. T.-R. Coutu, assistant du Supérieur général de l'Ordre et domicilié à Jette, en Belgique. Le R. P. Coutu est arrivé à Montréal hier soir et se déclare enchanté d'être de retour dans son pays natal, qu'il a quitté il y a vingt-cinq ans pour n'y revenir depuis que tous les trois ou quatre années. C'est la première fois depuis la guerre que le rév. Père a pu sortir de Belgique, et encore n'a-t-il pu obtenir l'autorisation nécessaire que sur l'engagement de n'y pas rentrer avant la fin des hostilités, et grâce à son âge. Car le R. P. Coutu dit avoir soixante ans accomplis et il faut bien le croire; mais il est resté aussi jeune que bon Canadien, en dépit de son quart de siècle passé en Europe.

Naturellement nous avons parlé de la guerre et du peuple belge, "gémissant et pleurant" sous la botte de l'invasisseur. Mais le Père nous avertit d'un bon sourire. Les Belges ne sont pas larmoyants à ce point, nous dit-il; ils subissent avec une philosophie spirituelle les vexations multiples auxquelles ils sont soumis. Sans doute aussi ils comptent sur la victoire, et ils la voudraient aussi prochaine que possible afin de jouir au plus tôt de la libération de leur pays. Mais ils savent être patients, et dans les privations qu'ils sont obligés de s'imposer, ils sont soutenus par la pensée qu'il ne conviendrait pas qu'ils se plaignissent plus que le peuple allemand lui-même, qui souffre encore plus de la faim que ne le fait le peuple belge, aidé providentiellement par les secours venus d'Amérique. Et le rév. Père nous cite quelques exemples intéressants, comme celui d'un Père Jésuite allemand venu en Belgique, qui racontait que dans sa communauté on n'était réduit, par le manque de légumes, à manger même la queue des betteraves et bien d'autres mets aussi extraordinaires. En traversant l'Allemagne, le R. P. Coutu a fait la connaissance d'un prêtre allemand curé d'une paroisse de New-York. Ne recevant plus de nouvelles de sa mère, habitant en Allemagne, ce curé traversa l'océan et se rendit auprès d'elle, comptant séjourner pendant six mois dans sa mère-patrie. Mais il y fut soumis à de telles vexations, comme celle de passer trois fois devant un conseil d'examen pour le service militaire, qui l'obligea chaque fois à l'inspection physique la plus minutieuse, et de plus il souffrit tellement du manque de nourriture qu'il tourna le dos au "Vaterland" le plus tôt qu'il put et s'en revint en Amérique, jurant ses grands dieux qu'on ne l'y reprendrait plus.

— Alors, mon père, avons-nous demandé, on éprouve bien en Belgique l'impression que l'Allemagne sera vaincue?

— Sans aucun doute, et l'on a aussi des indices que les officiers allemands eux-mêmes commencent à s'en rendre compte. Ils ne sont plus aussi arrogants que pendant les premiers mois de l'occupation; et lorsqu'ils sont en confiance avec un interlocuteur, ils admettent que "le coup est manqué" et que c'est après la bataille de la Marne qu'ils eussent dû porter le coup fatal aux Alliés, en se portant avec plus de vigueur sur Calais. Maintenant il est trop tard et ils s'en aperçoivent bien.

— Et Son Eminence le cardinal Mercier, sans doute, se tient toujours au milieu de son bon peuple?

— Eh oui! Il est admirable de courage et d'énergie. Et les lettres pastorales qu'il adresse, de temps en temps au peuple belge ont un effet moral tellement considérable qu'on peut les comparer à autant de batailles gagnées contre les Allemands. Tenez, ajoute le R. P. Coutu, dernière Son Eminence est venue présider dans notre ville à la bénédiction d'une chapelle consacrée à Notre-Dame-de-Lourdes. Elle y a adressé la parole aux fidèles, les exhortant à la patience et à l'espoir. "Je recois de toutes les parties de l'univers, a dit Son Eminence, des lettres d'encouragement qui finissent à peu près toujours par la formule "Pauvre Belgique!" Eh bien, dit le cardinal, je n'aime pas cette phrase apitoyée. Moi qui vis au milieu du peuple belge, si admirable dans les vertus dont il fait preuve à cette rude époque, je dis plutôt "Grande Belgique! Admirable Belgique, si courageuse dans l'adversité!" On devine, nous dit le rév. Père, les acclamations affectueuses qui ont entouré cette belle envolée du bien-aimé cardinal.

Le rév. Père Coutu, qui n'a pas vu un seul journal canadien depuis plus de deux années, nous pose ensuite quelques questions sur les affaires du pays en général, et comme une automobile belge nous avait à peu près toujours par la formule "Pauvre Belgique!" Eh bien, dit le cardinal, je n'aime pas cette phrase apitoyée. Moi qui vis au milieu du peuple belge, si admirable dans les vertus dont il fait preuve à cette rude époque, je dis plutôt "Grande Belgique! Admirable Belgique, si courageuse dans l'adversité!" On devine, nous dit le rév. Père, les acclamations affectueuses qui ont entouré cette belle envolée du bien-aimé cardinal.

— Et Son Eminence le cardinal Mercier, sans doute, se tient toujours au milieu de son bon peuple?

— Eh oui! Il est admirable de courage et d'énergie. Et les lettres pastorales qu'il adresse, de temps en temps au peuple belge ont un effet moral tellement considérable qu'on peut les comparer à autant de batailles gagnées contre les Allemands. Tenez, ajoute le R. P. Coutu, dernière Son Eminence est venue présider dans notre ville à la bénédiction d'une chapelle consacrée à Notre-Dame-de-Lourdes. Elle y a adressé la parole aux fidèles, les exhortant à la patience et à l'espoir. "Je recois de toutes les parties de l'univers, a dit Son Eminence, des lettres d'encouragement qui finissent à peu près toujours par la formule "Pauvre Belgique!" Eh bien, dit le cardinal, je n'aime pas cette phrase apitoyée. Moi qui vis au milieu du peuple belge, si admirable dans les vertus dont il fait preuve à cette rude époque, je dis plutôt "Grande Belgique! Admirable Belgique, si courageuse dans l'adversité!" On devine, nous dit le rév. Père, les acclamations affectueuses qui ont entouré cette belle envolée du bien-aimé cardinal.

— Et Son Eminence le cardinal Mercier, sans doute, se tient toujours au milieu de son bon peuple?

— Eh oui! Il est admirable de courage et d'énergie. Et les lettres pastorales qu'il adresse, de temps en temps au peuple belge ont un effet moral tellement considérable qu'on peut les comparer à autant de batailles gagnées contre les Allemands. Tenez, ajoute le R. P. Coutu, dernière Son Eminence est venue présider dans notre ville à la bénédiction d'une chapelle consacrée à Notre-Dame-de-Lourdes. Elle y a adressé la parole aux fidèles, les exhortant à la patience et à l'espoir. "Je recois de toutes les parties de l'univers, a dit Son Eminence, des lettres d'encouragement qui finissent à peu près toujours par la formule "Pauvre Belgique!" Eh bien, dit le cardinal, je n'aime pas cette phrase apitoyée. Moi qui vis au milieu du peuple belge, si admirable dans les vertus dont il fait preuve à cette rude époque, je dis plutôt "Grande Belgique! Admirable Belgique, si courageuse dans l'adversité!" On devine, nous dit le rév. Père, les acclamations affectueuses qui ont entouré cette belle envolée du bien-aimé cardinal.

— Et Son Eminence le cardinal Mercier, sans doute, se tient toujours au milieu de son bon peuple?

LETTRES AU "DEVOIR"

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique.

L'EMPIRE VS LE ROI

Montréal, le 18 septembre, 1916. Monsieur Henri Bourassa, Directeur du DEVOIR, En ville.

Cher Monsieur,

L'on distribuait, dernièrement, un gentil bouton "patriotique" portant l'inscription: "Be British". Quel bouton, tout de même! Comme il est éloquent avec ces deux simples mots! Voilà bien synthétisée, réduite à sa plus simple expression, toute la politique impérialiste.

L'idée, exprimée sur ce bouton, l'on peut dire qu'elle est encore en vogue, mais bien en train de se séparer, et, qui sait? peut-être de se prolonger en un rameau immense, où tous les "oiseaux" qui voudront se percher et chanter ses louanges en un concert cacophonique. Cette devise: "Be British, est exactement la contrepartie de votre doctrine: "Soignons Canadiens". Elle est grosse d'indication sur l'orientation future de la politique des colonies ci-devant autonomes. Ainsi, toutes les "Puissances", mues en "Impuissances", auront perdu leur entité dans le grand tout impérialiste, et un nouveau vent d'air installé sur l'autel de la République: "L'Empire pour adoucir à l'usage de toutes les nations sœurs".

Desormais, tous les bons citoyens devront être "British to the core" comme s'exprimait notre grand homme d'Etat canadien, avant-coureur de la doctrine impérialiste; et toutes les colonies deviendront comme autant de tentacules de la pieuvre impériale accaparant toutes les libertés au profit de la liberté anglo-saxonne.

Vous n'avez sans doute pas été sans remarquer l'effacement, volontaire ou involontaire du roi George V, avant et surtout depuis la guerre actuelle - silence sans doute recommandé ou commandé à la grande presse. On semble l'avoir relégué à son palais, un peu comme dans certaines familles on cache un enfant-moindre. Est-ce manque de personnalité chez notre souverain, ou bien parti-pris chez les préfidants d'impérialisme de laisser "silencieusement" étudier le roi, toujours est-il qu'il ne prend pas grand plaisir, le souverain, dans la politique anglaise. Et si l'on rapproche de ce fait cette déclaration d'un ministre protestant de l'Ouest, je crois, qui disait, au commencement de cette guerre, qu'il ne fallait pas se battre pour le roi, mais pour l'Empire, l'on est en droit d'inférer, je pense, que ce silence autour du roi est voulu, et qu'on est en train de lui superposer l'Empire, ni plus ni moins, au risque de l'écraser sous le poids.

M. ETIENNE SINGHER EST TUE A L'ENNEMI

LE JEUNE FILS DE M. SINGHER, DU CANADA, EST FRAPPE D'UNE BALLE AU COEUR.

M. Martin Singher, rédacteur au Canada, vient d'apprendre que l'un de ses fils au front, Etienne, âgé de 20 ans, a été tué à l'ennemi.

M. Singher, aux débuts de la guerre, vit son fils aîné, M. René, partir pour le front, et il revint blessé; ce dernier n'était pas encore de retour, que le cadet, Etienne Page, partait à son tour, le 20 novembre 1915.

A son arrivée en France, il était incorporé au 1er Régiment d'infanterie coloniale à Cherbourg.

Le jeune Etienne Page Singher se fit remarquer de ses chefs et, le 20 avril dernier, il était promu capitaine.

A Cherbourg, il se lia d'amitié avec un frère d'armes de son âge, le jeune Auguste Roussel, et c'est ce dernier qui lui annonça qu'il avait été tué à son père la terrible nouvelle de sa mort.

Le jeune Etienne Singher a été frappé d'une balle au coeur; voyant que c'en était fini, il se recommanda à son fidèle ami, le priant de prévenir son père et le correspondant assure que le jeune fils de notre confrère est tombé en brave.

Il ne survécut qu'un quart d'heure à sa blessure.

Le numéro d'automne de "Thrift" est paru.

MARCEL TRUST COMPANY 188 S.-JACQUES MAIN 8791. 37e année. Actif, plus de \$4,000,000

CHOSSES MUNICIPALES UNE MESURE IMPRATICABLE

L'ERECTION DES POTEAUX DANS LES RUELLLES. — SI LE DIMANCHE ETAIT MIEUX OBSERVE — PROTET DE LA MONTREAL LIGHT, HEAT & LA VILLE. — DIVERS.

Don Quichotte s'en prenait un moulin à vent, nos corps administrateurs municipaux, eux, courent sus aux poteaux. Ils ont oublié une chose d'importance capitale: ce sont depuis qu'ils ont entrepris cette campagne, ils ont oublié que c'est bien de pester contre l'indifférence des compagnies d'utilités publiques. Mais est-ce que ce sang-neuf dont elles font preuve lorsqu'il s'agit de se servir des rues de la ville pour y ériger leurs poteaux, n'est pas un sang-neuf apparent? On semblerait le croire par le rapport que le chef du contentieux a soumis hier au bureau des commissaires.

Dernièrement, le conseil adoptait une résolution suggérant aux compagnies d'utilités publiques de poser leurs poteaux dans les rueilles plutôt que dans les rues. Certes, cette mesure avait du bon sens: l'esthétique n'est pas à négliger dans une ville de première importance comme Montréal. Il paraît qu'elle est impraticable — pour le moment. C'est du moins ce que déclare M. Laurendeau, auquel le bureau des commissaires avait référé la résolution.

Voici ce que dit le chef du contentieux: "La cité n'est pas propriétaire des rueilles qui sont propriétés privées. Par conséquent, elle ne peut pas forcer les compagnies à ériger des poteaux dans les rueilles. Les compagnies ont le pouvoir d'ériger des poteaux dans les rues publiques. La cité ne peut pas leur enlever ce droit. Ce pouvoir appartient à la législature."

Si "l'administration municipale est pauvre", comme disait Son Honneur, quelques jours avant la campagne électorale du p-intemps dernier, c'est dû à plusieurs causes. On a déjà signalé celles de l'augmentation des salaires, de la surpopulation de l'hôtel de ville, etc. Il faut compter aussi, paraît-il, avec la mauvaise observance du dimanche. Un monsieur qui a nom George Bruce vient de communiquer à ce propos une longue épître au bureau des commissaires.

Celle-ci débute par des regrets: le signataire est tout étonné qu'on se propose de continuer les représentations du dimanche dans nos théâtres; elle se continue par des protestations: "Je suis tout à fait opposé à cette mesure, dit-il, parce que cela est contraire à l'enseignement et à la loi de notre Créateur"; et elle se termine par cette remarque: "aussi longtemps qu'une telle profanation du sabbat sera tolérée comme elle l'est maintenant, nous ne pouvons espérer pour notre ville un bon et sage gouvernement."

Le secrétaire du bureau répondra à M. George Bruce que l'observance du dimanche est une question qui est du ressort du Procureur-Général.

DE TOUT UN PEU A la suite de nombreuses plaintes et des démarches de M. J. W. Lévesque, député de Laval, l'ingénieur de la ville en charge des ponts et tunnels, M. J. H. Dubuc, vient de recevoir instruction de préparer d'ici à deux semaines des plans et spécifications d'un pont qui devra remplacer le pont Viau devenu impropre au service.

La Montreal Light, Heat & Power prétend que la ville, en construisant un pont sur la rue de Montigny, a recouvert deux syphons qui lui appartiennent. L'ingénieur qui lui appartient, de son côté, qu'ils étaient déjà couverts. Le contentieux, auquel on a référé la chose, veut avoir de plus amples renseignements avant de se prononcer.

Le projet de M. Ross, ayant pour objet la préparation d'un règlement interdisant aux automobilistes de laisser stationner leurs machines plus de dix minutes dans les rues, a été rayé de l'ordre du jour, cette mesure ne pouvant être adoptée que par le comité de législation.

Le commissaire Villeneuve a fait une interpellation par laquelle l'ingénieur-mécanicien en charge des autos est prié de dire pourquoi il n'a pas suivi les instructions du Bureau des commissaires, à l'effet d'inscrire les armes de la ville sur toutes les voitures.

Le comité de législation recevra l'instruction d'amender le règlement de la circulation, à l'effet de permettre aux automobilistes de passer sur le chemin allant de l'avenue Mont-Royal, ouest à l'avenue du Parc, lequel est situé dans les limites du parc Mont-Royal.

Le secrétaire de l'enquête sur la rue Drolet, en réponse à une résolution du bureau des commissaires, dit qu'il comprend trop bien ses devoirs pour avoir employé les expressions que met dans sa bouche un certain journal de Montréal; il n'a jamais fait de telles déclarations touchant la transaction effectuée par la ville.

Les commissaires ont décidé de faire exécuter en régie des travaux pour un montant de 882,388, dont les chaussées du boulevard Saint-Laurent, entre les rues Isabeau et Summerville.

Il est de plus voté les crédits suivants: \$23,676 pour réparer certains égouts qui se sont effondrés. \$21,900 pour réparer les trottoirs de la rue Sainte-Catherine, entre les rues Amherst et Saint-Laurent. \$3,000 pour construire des trottoirs en bois. \$860 pour les garderies d'enfants.

Tomber de Charybde en Scylla, c'est ne lire ni le DEVOIR ni le NATIONALISTE.

TRIBUNAUX CIVILS QUI PAIERA LES FRAIS?

LE MAIRE D'AYLMER VEUT FAIRE PAYER PAR LA VILLE LES FRAIS D'ARRRESTATIONS OPERES SUR SON ORDRE. — LA FAMEUSE SAISIE DES OEUFS CHINOIS EN APPEL.

Le maire d'une municipalité, en vertu de sa position comme premier magistrat, a-t-il légalement le pouvoir d'ordonner l'arrestation de citoyens sur sa propre information et de faire payer ensuite les frais de ces procédures aux autorités municipales sous prétexte qu'il agissait, comme maire, au nom de la ville? Cette question a été soumise hier à la Cour d'appel. Toute la cause vient à la suite de scènes de désordre qui se produisirent dans la salle municipale d'Aylmer, lors d'une séance du conseil, en juin dernier.

M. James Baillie était maire de la ville d'Aylmer. Il allégué que le 7 juin dernier, une assemblée ne put avoir lieu à cause du tapage fait par un groupe de spectateurs. Le maire crut accomplir son devoir en faisant arrêter vingt-quatre des manifestants qui furent comparés devant le magistrat pour répondre à une accusation de voies de faits, il subit ensuite leur procès en Cour de sessions de la paix, et deux acquittés. Le maire retira sa plainte contre les dix-neuf autres.

Le maire réclama ensuite \$669 de la ville d'Aylmer pour les frais encourus par ces procédures, mais le conseil refusa de payer cette réclamation. Le maire poursuivit alors la ville pour cette somme de \$669, mais sa réclamation fut renvoyée par le juge Chauvin, de la Cour supérieure. C'est de ce jugement que le maire Baillie en appelle.

Me Foran, qui représente la ville, dit que le simple exposé des faits est suffisant pour convaincre le tribunal que le maire n'est pas injustifiable d'interposer une telle poursuite. Le tribunal de première instance trouva que le demandeur avait abusé de ses pouvoirs et que sa conduite était arbitraire en décidant de faire quelque chose sans l'autorisation du conseil, vu qu'il n'y avait pas urgence. Le fait, disait-il, que le maire n'a encore pas demandé l'autorisation du conseil avant de retirer l'accusation qu'il avait portée contre dix-neuf des manifestants, démontre bien que celle-ci a été sa conduite.

L'avocat de la ville prétend que s'il y a eu du tapage à l'Assemblée du 7 juin — et il fait remarquer que dans une petite municipalité comme Aylmer les assemblées du conseil municipal ne sont jamais tenues avec le même décorum qu'à Montréal, par exemple — ce n'était pas suffisant pour permettre au maire d'interposer des poursuites sans l'autorisation du conseil municipal.

L'avocat du maire, de son côté, prétend qu'il y avait urgence à interposer ces poursuites et que dans les circonstances le maire était justifiable d'agir de son propre chef. Le 7 juin il a agi comme maire de la municipalité et la ville doit alors payer les frais des procédures interposées. La Cour d'appel a pris la cause en délibéré.

LES FAMEUX OEUFS CHINOIS On se rappelle la saisie pratiquée par la ville d'une grande quantité d'œufs chinois en 1910. Une poursuite en réclamation de dommages résultant de cette affaire vient d'être entendue en Cour d'appel. John Layton and Company, Limited, demandeur, et M. Monet, défendeur, ont été partie à la réclamation de \$58,000 de dommages. La ville avait saisi une consignment d'œufs gélés, évalué à \$100,000.

Les avocats de la compagnie ont expliqué au tribunal que ces œufs avaient été mis en conserve en Chine, c'est-à-dire qu'ils n'étaient pas dans leurs coquilles mais gélés dans des boîtes de ferblanc, 258 tonnes de ces œufs arrivèrent à Montréal en 1910 et une partie de la consignment fut envoyée à Toronto. Ils ont ensuite relaté les circonstances de la saisie et cité la déclaration du Dr Milton Hersey qui, pour sa part, n'aurait pas voulu donner la saisie de ces œufs. Un bref d'injonction fut demandé à la Cour supérieure et finalement le juge Weir rendit sa décision en faveur de la compagnie, déclarant que la ville avait agi illégalement et que ces œufs étaient bons pour la consommation. La ville en appela de ce jugement jusqu'à la Cour suprême où elle perdit. Le jugement de M. Weir fut confirmé complètement.

La poursuite en dommages de la compagnie fut instituée à la suite de la décision de la Cour supérieure. La compagnie demanda d'abord \$50,000 de dommages puis augmenta ensuite sa réclamation de \$8,000 après le jugement de la Cour supérieure. Le juge Monet entendit cette cause le 20 octobre 1914 et rendit sa décision le 28 juin 1915; la poursuite de la compagnie était renvoyée sans frais. La compagnie en appelle actuellement de ce jugement.

LE BOULEVARD DE L'EAUQUEDUC Le juge Martineau siègeant en Cour des pratiques, hier, a pris en délibéré une demande de la ville pour la nomination de deux commissaires qui doivent agir conjointement avec deux conseillers municipaux, MM. W. Owens et Joseph A. Landry, sous la présidence du recordier Geoffroy, pour l'expropriation de certains lots dont la ville a besoin pour l'élargissement du canal de l'auqueduc.

Le terrain dont on a besoin pour les travaux au canal de l'auqueduc n'est pas aussi étendu que l'on se l'était d'abord proposé. La ville a abandonné son premier projet de faire un grand boulevard des deux côtés du canal. Il y a de l'opposition à l'expropriation telle qu'elle est demandée aujourd'hui et l'on voudrait que la ville s'en tienne à son premier projet. La ville prétend de son côté qu'elle a droit d'acheter le terrain dont elle a besoin et pas plus.

LEGERES PERTES CHEZ LES CANADIENS Londres, 20. — On nous a officiellement informé que les pertes canadiennes subies dans les derniers engagements sont minimes comparativement à celles subies dans les combats antérieurs. Ceci est dû au travail efficace de l'artillerie et à l'usage des nouvelles automobiles blindées.

PETITES ANNONCES SITUATIONS VACANTES

On demande un instituteur ou institutrice possédant certificat ou diplôme modèle de deuxième classe, pour la Saskatchewan, capable d'enseigner le français et l'anglais. S'adresser à J. L. Brulé, sec.-trés., Albertville, Sask.

PHARMACIEN. Elève ayant deux ou trois ans d'expérience, ou assistant-pharmacien. S'adresser chez Lecours et Lantôt, 310 Sainte-Catherine est.

POSITIONS DEMANDEES Je demande de la copie à faire à la maison. Ecrire avec le prix qui est déposé copie, à Casier No 13, Le Devoir.

Emploi demandé. Personne compétente demande emploi dans un presbytère. Pouvant fournir de bonnes références. Ecrire à Casier 12, Le Devoir.

A VENDRE AUTOS A VENDRE. — Lozier touring, aussi joli petit coupé, en bon ordre, à bon marché. S'adresser C. L. Rousseau, 460 Bloomfield.

REPARATIONS DE meubles de tous genres, rembourrés avec soin, matelas faits, remis à neuf, plumes désinfectées. Charles Turcot, 707, rue Lafontaine. Tél. Est 5896.

ARGENT A PRETER J'ai à prêter \$700, \$1,500 à \$50,000 et plus, première hypothèque, propriétés à Montréal. Aussi prêts aux fabricants. Conditions avantageuses. Notaire Lebeau, 120 rue Saint-Jacques, Main 8615. Tél. Est 6526.

E. ROY Mécanicien 406 RUE SAINTE-CATHERINE EST Entre Saint-Hubert et Saint-Christophe Remblage et réparation à la mécanique exécutées au cin d'œil. Appelés: Est 5525 et vos chaussures, prises à domicile, vous seront reportées remises à neuf.

HOTEL VICTORIA HOTEL Québec H. Fontaine, Prop. Plan américain. Prix: \$2.50 à \$3.50. Prix spécial pour les voyageurs de commerce. \$2.00 par jour.

UN LIVRE D'OR LE MARIAGE OU LA GRANDE QUESTION par M. HAMELIN, curé 2000 vols vendus en 2 mois Très intéressant et instructif, également profitable aux gens mariés et aux jeunes personnes, garçons et filles. Ce livre D'OR, qui n'a jusqu'ici appelé une MINE D'OR, contient 350 pages, est relié en toile (pleine reliure), et se vend 30 cents, par la poste, \$1.00.

COMPAGNIE CANADIENNE D'ADMINISTRATION Administration Avances sur loyers Assurances 97 rue SAINT-JACQUES

LES SUITES D'UNE COLLISION. Le juge Lafontaine, de la Cour supérieure, a commencé à entendre hier la cause d'un bicycliste, M. Albert Emond, qui réclame \$3,300 d'un automobiliste, M. A. Laporte, à la suite d'une collision. Le bicycliste fut renversé par l'auto du défendeur, le 20 juillet 1915, à la Longue-Pointe; il eut un bras fracturé et reçut plusieurs autres blessures. Il prétend qu'à la suite de cet accident sa capacité de gain est de beaucoup diminuée et il rejette toute la faute sur l'automobiliste. Celui-ci, de son côté, allégué comme moyen de défense que le demandeur n'est pas un bicycliste expert et que s'il avait su bien pédaler, l'accident ne se serait pas produit. La cause se continue.

MORT D'UN FRERE DE M. P.-V. ROUGIER LE COMMANDANT JULES ROUGIER SUCCOMBE A UNE BLESSURE RECUE AU FRONT. On apprend que le commandant Jules Rougier, de l'infanterie territoriale, est décédé le 29 août, à l'hôpital 32, à Royal, et a été enterré à Montpéroux, le 31. Il avait été au feu lors des combats de Verdun, au tunnel de Chavannes, au mois de juin dernier. Le commandant a été atteint par les gaz asphyxiants, et est revenu en Auvergne où il est mort. Le défunt était le frère de M. P. V. Rougier, président de la maison Rougier Frères, de Montréal, qui est actuellement à Paris. Il venait de recevoir les croix de guerre et de la légion d'honneur. Pendant quelques années, il a résidé au Canada.

PROULX ET PROULX NOTAIRES 59, RUE ST-JACQUES Tél. Main 2959 W. J. Proulx, L.L.B. Bureau du soir: 283 Ave. Esplanade Ahuntsic Tél. St-Louis 1760 J. Proulx, L.L.B. Bureau du soir: 283 Ave. Esplanade Ahuntsic Tél. St-Louis 3580

ELZEAR ROY NOTAIRE Près sur hypothèques, Achats de créances et autres. Département spécial pour: Administration de Successions et de propriétés; recouvrements (collections); assurances; placement de fonds; agence pour achat et vente de commerce établis ou autres institutions. 286-296, EDIFICE BANQUE DE QUEBEC No 11 Place d'Armes, MONTREAL. Tél. Main 5762.

J.-ALBERT SAVIGNAC NOTAIRE (antrefois de Bross et Savignac) Spécialité: Examens de titres, règlement de difficultés commerciales, difficultés de famille, successions; placements de capitaux; à titre très avantageux. Près aux fabricants et aux commissions scolaires. Bureau: 99, rue Saint-Jacques. Edifice Banque Nationale Le soir après 7 heures: 422 Sherbrooke Est. Tél. Est 2043

VERSAILLES, VIDRAICRE & BOULAIS, Limitée BANQUIERS 90, RUE SAINT-JACQUES MONTREAL

CARTES PROFESSIONNELLES ET CARTES D'AFFAIRES

AVOCATS J.-P. BELAIR AVOCAT - PROCUREUR CHAMBRE 411 EDIFICE BANQUE D'EPARGNE 189, S.-JACQUES Bureau du soir: St-Eustache. Casier postal 356. — Adresse télégraphique: "Nahac, Montréal". Tél. Main 1216-1251. Codes: Liebers, West Un.

C. H. CHAN, C. R. AVOCAT ET PROCUREUR Edifice Transportation - Rue Saint-Jacques

LORENZO CAMIRAND AVOCAT. Chambre 12 97, rue S.-JACQUES Edifice Banque d'Epargne, Tél. Main 1422

RENE CHENEVERT AVOCAT 222 Saint-Jacques Main 4019

GEOFFRION, GEOFFRION et CUSSON AVOCATS, ETC. 97, RUE SAINT-JACQUES Edifice de la Banque d'Epargne. Victor Geoffrion, C.R. Aimé Geoffrion, C.R. Victor Cusson, C.R. Phone Main 16.

ALFRED LABELLE AVOCAT Main 7713, ch. 53, édifice Duluth, rue Notre-Dame et Saint-Sulpice.

MORGAN et LAVERY AVOCATS - PROCUREURS. Suite 620. Edifice Transportation. 120 S.-Jacques. Tél. Bell Main 2670. Cable, Edmore. E. A. D. Morgan. Saluste Lavery, B.C.L. M. Lavery a son bureau du soir: 1 St-Thomas, Longueuil.

MAURICE DUGAS, LL. L. AVOCAT 30, RUE S.-JACQUES Résidence: 2460 avenue du Parc. Rockland 2459.

YVON LAMONTAGNE, B.A., LL.B. AVOCAT Spécialité: Règlement de successions et de causes à l'amiable EDIFICE DANDURAND, CHAMBRE 35 angle Ste-Catherine et S.-Denis. Montréal Bureau du soir: de 7h à 9h p. m.

JULES MATHIEU, C.R. AVOCAT ET PROCUREUR Bureau: 382-est, S.-Catherine Tél. Est 3475 MONTREAL

THEODOLE RHEAUME C. R. 180, RUE S.-JACQUES Suite 411. Tél. Main 4571 et 4572. Domicile: Est 1969.

ANATOLE VANIER, B.A., LL.B. AVOCAT Tél. Main 213. — Bureau 53 97, rue S.-Jacques Résidence: 180 Jeanne-Sauve. Tél. Est 5972.

GUY VANIER, B.A., LL. L. AVOCAT 97, rue S.-Jacques. — Bureau 76 Tél. Main 2632

NOTAIRES A.-H. Barrette NOTAIRE 70, rue Rachel Est, Montréal Tél. Main 888. Résidence: 1877 S.-Catherine Est.

J.-W. BOISJOLI NOTAIRE Près d'argent, règlement de succession, etc. 54 NOTRE-DAME EST, MONTREAL.

J.-EMERY CODERRE SEC. TRÉS. VILLE DE MONTREAL-EST Résidence Etude 28, GRANDE ALLEE HOTEL DE VILLE Montréal-Est Tél. (résidence) Pt.-aux-Trembles 39; (étude) Pt.-aux-Trembles 27-2.

LE NOTAIRE ERNEST JASMIN Argent à prêter, montants \$1,000 à \$5,000, 1ère hypothèque. Règlement de succession. 99, RUE S.-JACQUES. Tél. Main 6852. Rés. 568, Fullum. Lax. 637

J.-H.-H.-LIPPÉ NOTAIRE 180, RUE S.-JACQUES, MONTREAL Bureau 411. Tél. Main 4571.

NOTAIRES ROCH-ALBERT BERGERON NOTAIRE Domicile: Edifice Duluth 523, Parc Lafontaine, 50 rue Notre-Dame O. Tél. St-Louis 4828. Téléphone Main 4369 Bureau: Main 2431

J.-A. NADEAU Notaire de DUFRESNE et NADEAU Immeuble "Versailles" MONTREAL 90, RUE S.-JACQUES

J.-ALEX. O'GLEMEN NOTAIRE 90 S.-JACQUES, MAIN 2663 Près sur propriété de ville et terre près Montréal

DOCTEURS Dr N. BOUCHER 541, GRAND-TRONC Tél. — Victoria 1928 AUSSI, BUREAU, 1491, NOTRE-DAME OUEST. Tél. — Victoria, 529.

Dr Jos.-N. Chaussé MEDECIN CHIRURGIEN Maladies de la peau 708, PARC LAFONTAINE, MONTREAL Angle de la rue Marquette. EST 6734

Docteur A. DESJARDINS Ancien Moniteur de l'Hôtel-Dieu de Paris. Maladies des YEUX, des OREILLES, du NEZ, et de la GORGE, 523, Saint-Denis. (En face du carré Saint-Louis.

Dr ARTHUR ROY SPECIALITE: ASTHME et ECZEMA 427, S.-DENIS, MONTREAL Heures de bureau: 10 à 11 a.m., 2 à 4 p.m., 7 à 8 p.m. Téléphone Est 2610.

GUERISON RADICALE Maladies nerveuses, épilepsie, danses de Saint-Guy, hystérie, alcoolisme par traitement rationnel. Dr EDGAR TURGEON, 410A Parc Lafontaine Saint-Louis 7607

Dr NAP. DESJARDINS CHIRURGIEN-DENTISTE Antrefois de S.-Henri BUREAU 1111, RUE SAINT-DENIS Près Marie-Anne Tél. S.-Louis 3945

Les DENTISTES GENDREAU ont transporté leurs bureaux au No 648 rue S.-Denis, angle Cherrier. (Antrefois rue S.-Laurent) Tél. Est 2916.

Dr HONORE THIBAUT L. D. S. D. D. S. CHIRURGIEN - DENTISTE 321a, RUE RACHEL (Près Saint-Denis) TEL. S.-LOUIS. 6099 Bureau: 2708 NOTRE-DAME OUEST Tél. Ouest 5329

INGENIEURS CIVILS HURTUBISE et HURTUBISE INGENIEURS CIVILS ARCHITECTES-GEOMETRES EDIFICE BANQUE NATIONAL 99, rue S.-Jacques TELEPHONES: Bureau: Main 7618. Résidence: tél. Rockland 2050

ENTREPRENEURS J. ACHILLE DAVID Entrepreneur électricien 100, S.-Paul. Rés. 109-ouest, Lagacétière Main 929. Rés. 3174.

COURTIERS EN ASSURANCES ADOLPHE DAVELUY COURTIER D'ASSURANCES représentant de la Great West Vie 160, RUE SAINT-JACQUES Tél. Main 6716

ALBERT LEFORT ASSURANCES (de tous genres) Agent spécial de la "London & Lancashire". Représentant de nombre d'autres compagnies, 164 rue Saint-Jacques. Tél. M. 3487. Saint-Louis 3242.

MEDECIN-VETERINAIRE J.-H. VILLENEUVE, D.M.V. (Hôpital de l'École Vétérinaire Laval) 266, RUE CRAIG EST. Tél. Main 1398.

L'EAU RIGGA GUERIT CONSTIPATION HABITUELLE

LIQUIDATEURS Téléphone Bell Main 3225 ERNEST ST-AMOUR CURATEUR ET LIQUIDATEUR DE FAILLITES Edifice Banque de Québec 11, PLACE D'ARMES, MONTREAL Chambres 212 et 216. Jour: Tél. Main 1473. Soir: Tél. Est 193.

OSCAR BEAUCHAMP CURATEUR, COMPTABLE ET LIQUIDATEUR EDIFICE "LA PRESSE", SUITES 13-15, 61, rue S.-Jacques. Montréal, Can.

DIVERS AUTOMOBILISTES Pour vos pneus, lubrifiants et tous vos accessoires APPELEZ EST 6874 La Cie d'accessoires d'automobiles Renard 326 Ste-Catherine Est Ouvert le soir

L'HOPITAL DES PNEUS Pour tout ouvrage de réparation 558 RUE SAINT-DENIS Tél. Est 4643 En face rue Cherrier, Gasoline, Huiles et Accessoires. Prix raisonnables.

Automobile Owners Accessory Co., Limited Uptown 7476 28A Victoria Tout pour l'automobile Gasoline, Huiles, Pneus, Accessoires et Valentins. M. A. L. GRATIAS

AUTOS USAGÉES Le meilleur endroit pour acheter une auto usagée est ici, parce que nous passons en revue les autos, et nous garantissons absolument un an. Faites venir une liste d'occasions en fait de routières, autos de tourisme et camion. St. Automobile Clearing House, 1111-13-ouest, Sainte-Catherine. Ouvert 14 soir.

Achetez vos pneus et accessoires d'auto chez GEO. GRENIER, 416 rue Bleury. Le meilleur place à Montréal pour réparation de PNEUS. Toujours ouvert. Tél. Up. 7303

CHARLES HANNAN 14 RUE SAINT-JEAN, SUITE 11 Ajusteur et courtier financier, argent à prêter, acheteur de toutes sortes de marchandises, location de fonds et marchandises de toutes sortes à commission ou autrement, dans les meilleures conditions.

REGLEMENTS DE COMPTES MARCHANDS, ouvriers et journaliers, toutes vos dettes seront payées moyennant des paiements faciles. Direction absolue vous transférer avec moi seulement. M. Lemieux, 37, Boulevard S.-Joseph Ouest. Est 3412-3267. 221, Ave. Hôtel de ville LA CIE D'EXPRESS E. ROCHON, LIMITEE Tous les genres de travaux — démolitions, pianos, coffres-forts et machineries, attention spéciale. La nuit et le dimanche appelé Est 3412.

HERNIE Bandages les plus perfectionnés, les plus connus, doux, souples, sans ressort, d'un maintien parfait. ETABLISSEMENT CLAVIERE (de Paris) 174 rue S.-Denis, Montréal.

ORTHOPEDIE MODERNE NANTEL & BLAIS 75, BLEURY Manufacturiers membres artificiels, appareillage de toutes sortes, orthopédie absolue, vêtements, ceintures élastiques, ceintures de soutien, bois élastique, etc.

DODRE, ARGENTURE, NICKELAGE ROYAL SILVER PLATE Co., Dodre, argenture, nickelage, réparations d'argenterie, vases sacrés, bronzes, cuivre, A. Giroux, géant, 57, Saint-Gabriel, Main 1387. Tél. Est 7050. Réparations de tous genres

J.-O. MIRON & CIE Nickelage, Plaque et Argenture, Fumisseur en Cuivre, Fabrication d'Électroliers. Spécialité: Carburateur, Coils Moteur, 175 Amherst, SATISFACTION GARANTIE. Cours privés le jour et le soir. Cours spéciaux de "dictéon" et "orthographe" à la demande.

EDMOND LAROCHE, B. S. "APPARTEMENTS SALABERRY", ANGLE SHERBROOKE ET ST-DENIS. Tél. Est 1162.

Roland Bedding Co. 907, Henri-Julien. Saint-Louis 9159 REPARATIONS. — Matelas refaits, soldes, réparés, rembourrés, poils, meubles sur commande, emballage, 40 ans d'expérience.

REPARATIONS de poêles à charbon et à gaz S. McARTHUR ancien contremaître chez R. W. Kerr, 91, rue Mansfield, Tél. Up. 6904

COMBUSTIBLE Stabs, bois mou bien séché, scié en longueur pour poêle, \$1.60 le voyage; bois franc scié, le meilleur à \$2.75, BISSONNETTE et CIE, 371, Parc-Union, Tél. Est 4845. Résidence: S. Louis, 3288.

MANUFACTURIER J.-D. Camirand, limitée Grand choix de Bijouterie, argenterie et verre taillé, Horloges et tous genres d'articles de fantaisie. Nous manufacturons les électroliers et chandeliers, 141 à 157, Saint-Paul Ouest, Montréal.

FRANCE

CHACUN FAIT-IL SA PART?

UN DEPUTE FRANCAIS INTERPELLE M. BRIAND, DISANT QUE LA FRANCE NE DOIT PAS VERSER TOUT LE SANG DE SES ENFANTS ET QUE LES ALLEES DOIVENT AUSSI FAIRE LEUR PART.

Paris, 20.—Une délicate question a été soulevée, à la Chambre des députés, hier, par M. Roux-Castadau, qui a demandé à M. Briand, premier ministre, de voir à ce qu'il n'y ait pas seulement unité d'action sur tous les fronts des Alliés, mais aussi des effectifs proportionnés.

Nombre de protestations furent faites des quatre coins de la Chambre contre toute discussion relative à la question de la proportion des troupes mises en campagne par les différents pays de l'Entente.

Le premier ministre Briand, en réponse, s'objecta à la question et déclara qu'il était injuste de douter des efforts des Alliés dans une cause si sacrée.

En réponse à un autre député, M. Brizon, représentant le département du Bourbonnais, dans un essai de calculer la valeur économique des hommes tombés à la guerre, le premier ministre Briand dit :

"M. Brizon a suggéré qu'il était possible pour le président du conseil de terminer la guerre. Telle est l'idée qu'il tente de propager et il est de mon devoir de détruire cette propagande.

Un glorieux passé, qui devrait nous faire aimer, cette province fut saisie à la gorge après que son assaillant eût passé sur le corps en sanglant de la Belgique. A ce pays qui a l'honneur d'être le champion du droit et qui a répandu son sang à tort, vous dites : "Arrêtez la guerre ! négociez la paix !"

A ce moment, la Chambre entière se leva et applaudit M. Briand et crient : "A bas M. Brizon !"

Vous connaissez peu la France, M. Brizon, si vous pensez qu'elle puisse vendre son sang. Quelle paix pensez-vous offrir à ce pays à ce moment ? Si la paix était faite actuellement, ce serait une paix de guerre et une menace pour les générations futures.

Le traité coup que l'Allemagne a essayé de porter a échoué, mais elle le tenterait à nouveau. Depuis quarante-quatre ans, votre pays souffre d'une blessure à son côté.

Déjà, à son front, lui l'aurore du gresuie et de la gloire. Si vous désirez le triomphe des idées de justice, priez ardemment pour la victoire. Autrement, il y aurait une paix humiliante et déshonorante et telle que pas un Français ne puisse la désirer.

La Chambre, qui était extrêmement enthousiasmée de l'éloquence du premier ministre Briand, a voté que le discours soit imprimé et affiché sur tous les édifices publics de toute la France.

LEGERE ACTIVE SUR LE FRONT Londres, 20.— Comme cela est arrivé lors de la dernière ruée dans la région de la Somme, le mauvais temps a de nouveau interrompu les opérations des Alliés. La journée et la soirée d'hier ont été marquées par des canonnades et des coups de main secondaires à divers endroits.

Les bombardements ont été particulièrement violents sur les rives de la Somme, dans la région de Verdun, dans le secteur de Fleury-Chaplain, et dans le voisinage de Dixmude, sur le front belge. A l'est de Martinpuich, les ennemis ont tenté une attaque, mais les Anglais les ont facilement repoussés.

L'artillerie anglaise a fait sauter un gros dépôt de munitions en arrière des lignes teutonnes. Les Allemands conviennent qu'ils ont perdu du terrain à l'est de Ghinchy, en face de Comblès, et dans le secteur de Veruain, sur la colline du Mort-Homme.

HORS DE COMBAT Ottawa, 20.— La liste des hors de combat, publiée hier soir, par le ministère de la Guerre, contient 237 noms, pour la plupart des Anglais qui n'habitaient le Canada que depuis quelques années. Sur cette liste, on voit les noms de trois Montréaliens et de trois Canadiens-français.

MERVEILLEUX REMEDE DE TIRE DES FRUITS

C'est par milliers que se comptent ceux qui doivent leur santé et leur force à FRUIT-A-TIVES

"FRUIT-A-TIVES", le remède merveilleux composé du jus de fruits, a soulagé plus de dérangements de l'estomac, du foie, du sang, des reins, de la vessie, de la prostate, de la constipation et de l'indigestion habituelle. "Fruit-a-tives" a produit des résultats extraordinairement bons. Par ses effets sur les organes, de dé-sassimilation il purifie et guérit en même temps qu'il fortifie tout le système.

La boîte 50 sous; 6 pour \$2.50; boîte d'essai 25 sous. Chez tous les fournisseurs ou expéditeurs français par la poste par Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

ITALIE LE COMBAT DU CARSO

LA BATAILLE QUI FAIT ACTUELLEMENT RAGE SUR CETTE MONTAGNE A ATTEINT UN DEGRE D'INTENSITE EGAL AUX BATAILLES DE VERDUN ET DE LA SOMME.

Milan, 20.— Télégraphiant de Gradisca, le correspondant du "Secolo" donne des détails supplémentaires sur la grande bataille qui fait rage sur le mont Carso et qui a maintenant atteint un degré d'intensité terrible, égal aux batailles de Verdun et de la Somme.

Pendant la première phase de la bataille entre les Autrichiens et les Italiens, on sait que les Autrichiens ont perdu bien près des deux tiers des combattants sur la ligne de front, tués, blessés ou rendus infirmes. Les rencontres les plus sanglantes dont on ait été témoin jusqu'ici dans ces secteurs ont marqué le deuxième et le troisième jour d'attaque, lorsque des réserves autrichiennes amenées de Borevri et concentrées sur le plateau de Comen et dans la plaine de Pappaco entrèrent en action.

Le corps de la cinquième armée impériale, qui devait offrir une résistance énergique aux Italiens sur le flanc droit de ces derniers, subit des pertes énormes. Tout le pays entre Ternena et Nova fut couvert des corps de victimes. En occupant Raccogliano, Lovizza, Hudillog, Castagnievazza et Villianova, les Italiens aperçurent les villages slaves qui ont servi de véritables ruches aux réserves autrichiennes, réduits à des monceaux de ruines pulvérisées, couverts de bras, de jambes et de têtes des défenseurs vaincus.

Des bataillons entiers furent complètement annihilés. Le 16 septembre des corps considérables de réserves furent hâtivement amenés de Domberg et de nouvelles batteries légères furent lancées, en avant dans l'espoir de refouler l'avance des brigades savoyardes. Hier la bataille s'étendit à la vallée de l'Isonzo jusqu'à Plezzo.

Les canons de 15 pouces autrichiens redoublent d'efforts pour mettre en flammes les faubourgs de Gorizia et compléter le nivellement de Monfalcone.

Cependant aux deux endroits, les batteries lourdes italiennes font des progrès satisfaisants en démolissant les cavernes adamantines sur les hauteurs derrière Goriz et Trieste, où les pièces géantes autrichiennes ont cherché refuge. Les lignes de communication italiennes demeurent intactes car les tentatives incessantes des canonnières autrichiennes de détruire les ponts ont été jusqu'à présent infructueuses.

M. WHITMAN A ETE CHOISI

LE GOUVERNEUR DE NEW-YORK A ETE CHOISI COMME PORTE-DRAPEAU DES PROGRESSISTES.

New-York, 20.— Le résultat des élections primaires touchant la mise en nomination du chef de l'Etat, des sénateurs, indique que le gouverneur Whitman a été choisi comme le porte-drapeau des progressistes, pour le poste de gouverneur, et l'a emporté sur son adversaire, M. Samuel Seabody.

La lutte a été relativement chaude au sujet de la mise en nomination des sénateurs républicains. Les "rapports reçus à une heure, ce matin, démontrent que les républicains ont choisi M. Bacon, comme leur candidat au poste de sénateur. M. Bacon a battu M. W. Calder qui a recueilli 67,251 voix contre 70,415.

Des rapports des deux tiers de la région de New-York déclarent que M. Calder y a obtenu une majorité d'environ 26,000. Les rapports d'un quart des circonscriptions électorales du nord de l'Etat donnent à Bacon une majorité de 30,000.

Le vote progressiste a été peu considérable, et le gouverneur Whitman n'a pu l'emporter sur M. Seabody, dans les comtés du nord de l'Etat. Il a obtenu une petite majorité dans la ville de New-York.

Les républicains ont jeté aussi leur dévolu sur leur candidat, à la charge de gouverneur. Il est choisi le gouverneur Whitman et ont éliminé son adversaire, le sénateur Bennett.

LES BALKANS LES SERBES PROGRESSENT

DANS LA REGION DE FLORINA. ILS S'EMPARENT DE DEUX VILLAGES. — LA CAVALERIE ATTEINT ROSNA. — CRAINTE AU SUJET DE L'ARMEE ROUMAINE. — VAINES ATTAQUES BULGARES.

Londres, 20.— Une dépêche à l'Exchange Telegraph, de Salonique, datée de lundi, dit :

"Les Serbes poursuivent leurs succès dans la région de Florina. Ils ont pris Krushograd, à huit kilomètres, et Neokazi, à dix kilomètres nord-ouest de Gornichevo, tandis que la cavalerie serbe a atteint Rosna et continue d'avancer."

LA SITUATION DE LA REGION DE FLORINA. — LA CAVALERIE ATTEINT ROSNA. — CRAINTE AU SUJET DE L'ARMEE ROUMAINE

Londres, 20.— La situation des armées roumaines sur les 2 fronts de la Transylvanie et de la Dobroudja inspire des craintes, ici, bien que les nouvelles relatives aux derniers événements proviennent en majeure partie de source ennemie, et par conséquent soient reçues avec une certaine réserve.

Il semble possible, dit le Times, que les forces russo-roumaines aient peut-être sous peu besoin d'aide dans la Dobroudja. La situation est également incertaine en Transylvanie. Pourquoi la Roumanie a-t-elle laissé son front de la Dobroudja insuffisamment défendu ? Le fait est que la Roumanie ne cherchait pas querelle à la Bulgarie. Elle n'a pas déclaré la guerre à la Bulgarie, et jusqu'à ce jour, la Bulgarie n'a pas officiellement déclaré la guerre à la Roumanie.

Mais le feld-marschal Mackensen, de connivence avec le roi Ferdinand, de Bulgarie, et avec M. Radoslavoff, le premier ministre bulgare, a changé le cours des événements. Le général Jostoff, chef de l'état-major bulgare, est mort mystérieusement, et l'on croit maintenant à un assassinat. On a mis alors de côté l'état-major bulgare, et l'armée bulgare est devenue simplement une armée allemande, sous la direction du feld-marschal Mackensen.

Il y a deux conclusions manifestes à tirer de l'état de choses. D'abord, si les Roumains ont besoin d'une aide directe et immédiate, les Alliés ne doivent épargner aucun effort pour leur donner, et en second lieu, le plus tôt le général Sarrail sera maître de Monastir, le mieux ce sera, car rien ne touchera les Bulgares comme leur expulsion de la Macédoine.

VAINES ATTAQUES DE BULGARES Suivant le bulletin officiel de Paris, les Bulgares ont dirigé 2 contre-attaques contre les Serbes en Macédoine, mais sans succès. L'adversaire n'a pas réagi contre les troupes françaises qui ont capturé Florina.

Bucarest rapporte que sur les fronts nord et nord-ouest, il y a eu de légères escarmouches, sauf dans la vallée de la rivière Streul, où l'ennemi s'est porté à l'attaque avec des forces supérieures, et où les Roumains se sont légèrement repoussés. Dimanche, dans la Dobroudja, du côté d'Enigée, au sud-ouest de Kobadin, les Roumains ont repoussé 3 attaques de nuit, et la lutte se continue.

Berlin annonce que les troupes commandées par le feld-marschal von Mackensen ont pénétré à plusieurs endroits dans les positions occupées par les troupes russo-roumaines renforcées, dans la Roumanie orientale, entre le Danube et la mer Noire. Dans les Ainaua de Florina et le long de la Strouma, de nouveaux combats se livrent. Sofia dit que les Bulgares ont repoussé toutes les attaques des Russes, des Français et des Serbes, dans la région de Florina.

ANGLETERRE BEAUCOUP TROP D'EXEMPTIONS TOUS LES HOMMES EN AGE DE PORTER LES ARMES SERONT ENVOYES AU FRONT.

Londres, 20.— Le correspondant parlementaire du "Daily Chronicle" dit qu'aucune autorité responsable n'a étudié la question de porter à 40 ans l'âge des hommes susceptibles d'être appelés au service militaire.

On n'a pas limité l'intention d'élever la limite d'âge mais on fera un triage complet des industries où l'on emploie les hommes de moins de 40 ans et l'on examinera soigneusement les exemptions.

Ausien Chamberlain a été nommé président d'un puissant comité dont l'occupation sera de servir de cour d'appel finale en ce qui concerne le recrutement et de faire le choix des hommes employés aux grandes industries du gouvernement. Jusqu'à présent chaque ministère du gouvernement avait le droit indépendant de toute autorité extérieure de retenir dans son service des hommes d'âge militaire considérés comme indispensables. Ce droit disparaîtra.

Le comité de Chamberlain verra à ce que ces hommes soient remplacés par des hommes plus âgés ou par des femmes. Les tribunaux ont exempté trop de jeunes hommes.

Le résultat est que la moyenne d'âge des nouveaux soldats s'élève tandis que l'armée demande de jeunes hommes.

Le "Daily Mail" suggère aujourd'hui l'application de la conscription à l'Irlande dans un article attirant l'attention sur la nécessité urgente d'obtenir plus d'hommes pour l'armée, un problème qui, dit-il, a occupé l'attention du gouvernement.

Le correspondant militaire du "Times", discutant le même problème, dit : "Il ne peut y avoir qu'une règle pour les Alliés, savoir : mettre sur le champ de bataille chaque homme disponible bien constitué."

EMPRUNT DE GUERRE DOMINION DU CANADA

Emission de \$100,000,000 d'obligations 5% échéant le 1er octobre 1931.

REMBOURSABLE AU PAIR A OTTAWA, HALIFAX, SAINT-JEAN, CHARLOTTETOWN, MONTREAL, TORONTO, WINNIPEG, REGINA, CALGARY, VICTORIA.

INTERET PAYABLE SEMESTRIELLEMENT LES 1er AVRIL, 1er OCTOBRE. PRINCIPAL ET INTERET PAYABLES EN OR.

PRIX L'ÉMISSION 97 1/2

UN SEMESTRE ENTIER D'INTERET SERA PAYÉ LE 1er AVRIL 1917.

LE PRODUIT DE L'EMPRUNT SERA EMPLOYÉ POUR LES FINS DE LA GUERRE SEULEMENT.

LE MINISTRE DES FINANCES offre par les présentes, de la part du gouvernement, les obligations ci-dessus mentionnées pour souscription à 97 1/2, payables comme il suit :

Table with 3 columns: Interest rate, Date, and Amount. Rows include 10 pour cent avec la demande, 30 le 16 octobre 1916, 30 le 15 novembre 1916, 27 1/2 le 15 décembre 1916.

L'émission totale des obligations de cet emprunt sera limitée à cent millions de dollars, non compris (s'il en est offert) le montant représenté par la remise des obligations acceptables comme équivalent d'espèces aux termes du prospectus de l'Emprunt de guerre du 22 novembre 1915.

Les versements peuvent être payés en plein dès le 16 octobre 1916 ou à la date de l'échéance des versements ultérieurs, et profiteront d'un escompte au taux de quatre pour cent par an.

Les versements se feront au crédit du Ministre des Finances, au bureau de toute banque à charte au Canada.

Le défaut de faire les versements à l'époque fixée rendra les versements antérieurs sujets à la confiscation, et l'attribution faite à l'annulation.

Les demandes, accompagnées d'un dépôt de dix pour cent du montant souscrit doivent être transmises par l'entremise d'une banque à charte. Tout complot d'une banque à charte au Canada recevra les souscriptions et émettra un reçu provisoire.

Cet emprunt est autorisé sous le régime d'une loi du parlement du Canada et le principal ainsi que l'intérêt constituent une charge au Fonds du revenu consolidé.

Des formules de demandes peuvent être obtenues de toute succursale de toute banque à charte au Canada, et au bureau de tout sous-receveur général au Canada.

Les souscriptions doivent être pour des multiples entiers de cent dollars.

Dans le cas où la demande ne sera acceptée que pour partie, l'excédent du dépôt sera appliqué sur le versement du montant dû pour le versement d'octobre.

Des certificats provisoires de souscription (scrip) soit non négociables, soit au porteur, suivant le choix qu'aura fait le souscripteur d'obligations enregistrées ou au porteur, seront émis après la répartition, en échange des certificats provisoires.

Les listes de souscriptions seront closes le ou avant le 23 septembre 1916

MINISTÈRE DES FINANCES, OTTAWA, le 12 septembre 1916.

EMPRUNT DE GUERRE DOMINION DU CANADA

Emission de \$100,000,000 d'obligations 5% échéant le 1er octobre 1931.

REMBOURSABLE AU PAIR A OTTAWA, HALIFAX, SAINT-JEAN, CHARLOTTETOWN, MONTREAL, TORONTO, WINNIPEG, REGINA, CALGARY, VICTORIA.

INTERET PAYABLE SEMESTRIELLEMENT LES 1er AVRIL, 1er OCTOBRE. PRINCIPAL ET INTERET PAYABLES EN OR.

PRIX L'ÉMISSION 97 1/2

UN SEMESTRE ENTIER D'INTERET SERA PAYÉ LE 1er AVRIL 1917.

LE PRODUIT DE L'EMPRUNT SERA EMPLOYÉ POUR LES FINS DE LA GUERRE SEULEMENT.

LE MINISTRE DES FINANCES offre par les présentes, de la part du gouvernement, les obligations ci-dessus mentionnées pour souscription à 97 1/2, payables comme il suit :

Table with 3 columns: Interest rate, Date, and Amount. Rows include 10 pour cent avec la demande, 30 le 16 octobre 1916, 30 le 15 novembre 1916, 27 1/2 le 15 décembre 1916.

L'émission totale des obligations de cet emprunt sera limitée à cent millions de dollars, non compris (s'il en est offert) le montant représenté par la remise des obligations acceptables comme équivalent d'espèces aux termes du prospectus de l'Emprunt de guerre du 22 novembre 1915.

Les versements peuvent être payés en plein dès le 16 octobre 1916 ou à la date de l'échéance des versements ultérieurs, et profiteront d'un escompte au taux de quatre pour cent par an.

Les versements se feront au crédit du Ministre des Finances, au bureau de toute banque à charte au Canada.

Le défaut de faire les versements à l'époque fixée rendra les versements antérieurs sujets à la confiscation, et l'attribution faite à l'annulation.

Les demandes, accompagnées d'un dépôt de dix pour cent du montant souscrit doivent être transmises par l'entremise d'une banque à charte. Tout complot d'une banque à charte au Canada recevra les souscriptions et émettra un reçu provisoire.

Cet emprunt est autorisé sous le régime d'une loi du parlement du Canada et le principal ainsi que l'intérêt constituent une charge au Fonds du revenu consolidé.

Des formules de demandes peuvent être obtenues de toute succursale de toute banque à charte au Canada, et au bureau de tout sous-receveur général au Canada.

Les souscriptions doivent être pour des multiples entiers de cent dollars.

Dans le cas où la demande ne sera acceptée que pour partie, l'excédent du dépôt sera appliqué sur le versement du montant dû pour le versement d'octobre.

Des certificats provisoires de souscription (scrip) soit non négociables, soit au porteur, suivant le choix qu'aura fait le souscripteur d'obligations enregistrées ou au porteur, seront émis après la répartition, en échange des certificats provisoires.

Les listes de souscriptions seront closes le ou avant le 23 septembre 1916

MINISTÈRE DES FINANCES, OTTAWA, le 12 septembre 1916.

POUR STIMULER LE RECRUTEMENT

ON PROJETTE A OTTAWA DE SUSPENDRE LA LOI DES BAINS, D'INTERROMPRE LES TRAVAUX PUBLICS ET D'ENCOURAGER LE TRAVAIL DES FEMMES.

Ottawa, 20.— On a soumis au gouvernement des suggestions importantes au sujet de l'augmentation de la main-d'œuvre destinée à la fabrication des munitions. Une conférence eut lieu il y a deux semaines entre les membres du gouvernement et le conseil impérial des munitions d'un côté, et les représentants des patrons et des ouvriers de l'autre, dans le but d'en venir à une entente définitive sur la situation actuelle et sur les moyens d'obtenir une amélioration. Les manufacturiers déclarèrent au cours de la conférence qu'ils sont incapables de se procurer l'aide nécessaire.

Depuis que cette conférence a eu lieu, MM. Robert Rogers et T. W. Crothers, formant un sous-comité du cabinet, ont étudié la question plus à fond et ont soumis un rapport au gouvernement.

La question ouvrière est si intimement associée à la question du recrutement qu'on les étudie toutes deux en même temps. Le gouvernement en prenant les mesures nécessaires pour mettre sur le champ de bataille son demi-million d'hommes, a aussi devant lui la question importante de conserver la main-d'œuvre nécessaire au maintien des industries agricoles et de munitions.

Les suggestions soumises à la considération du gouvernement comprennent trois points d'une importance capitale. Ce sont : la suspension temporaire de la loi des bains, l'interdiction des travaux publics présentement en cours et l'emploi des femmes dans les travaux faciles de la production des munitions de même que dans quelques autres des industries les plus importantes.

On ne sait pas si le gouvernement a l'intention d'agir d'après toutes ces propositions ou seulement d'après quelques-unes d'entre elles, mais elles sont toutes à l'étude et elles peuvent toutes être adoptées dans une certaine mesure. Par exemple, l'utilisation de la main-d'œuvre féminine dans les usines de munitions est une chose très probable, et l'on fait remarquer que si les autres propositions sont adoptées, cela libérera un grand nombre d'hommes pour le travail industriel ou militaire.

Toute la question sera mise à l'étude au retour de M. Robert Rogers de Winnipeg et sera mise en vigueur de façon à concorder avec le nouveau système à être employé pour stimuler le recrutement.

FAITS - MONTREAL

UNE CHASSE MOUVEMENTEE

LES POLICIERS POURSUIVENT LES ENFANTS DE MOINS DE SEIZE ANS QUI FUMENT LA CIGARETTE.

La police a inauguré hier soir une campagne contre les enfants de moins de 16 ans qui fument la cigarette. Une quinzaine de "petits bons hommes" ont donné du fil à retordre à nos policiers, hier soir, lorsqu'ils les ont poursuivis, en automobile. Après une chasse mouvementée, ils ont été saisis et conduits chez leurs parents. Les uns prétendent qu'ils ont 16 ans révolus et sont prêts à le prouver, les autres ont admis qu'ils avaient moins de 16 ans.

Tous devront comparaître au tribunal des jeunes délinquants, ainsi que quelques-uns des marchands qui leur ont fourni ce tabac. On est décidé plus que jamais à poursuivre ainsi les marchands et les parents qui se font complices de la loi en vendant du tabac aux enfants âgés de moins de 16 ans.

COLLEGIEN DISPARU. Joseph Varin, 1051, rue Crémazie, a demandé l'aide de la police pour retrouver son fils, Edgar, âgé de neuf ans, qui s'est évadé du collège de Terrebonne. On croit que le garçon est parti pour Montréal, mais ses parents n'en ont pas entendu parler depuis.

FRAPPE PAR UN TRAMWAY. Comme il traversait la rue Saint-Denis, à l'angle de la rue Bellechasse, un colporteur, Albert Larivière, 37 ans, 2384 Saint-Denis, a été sérieusement blessé, hier soir, en traversant la voie, sa voiture fut heurtée par un tramway. L'occupant fut projeté dans la rue, et la voiture brisée par la violence du choc. On transporta la victime à l'hôpital Notre-Dame. Au dire des médecins, il souffre de sérieuses blessures à la tête.

LE BRAS DANS UNE MACHINE. En travaillant à la Canada Cement, à la Longue-Pointe, hier avant-midi, une jeune fille, Laura Musselman, 776, avenue Papineau, s'est fait prendre le bras droit dans une machine et a été assez grièvement blessé.

LESION AU CRANE. Hier après-midi, en essayant de monter dans un tramway en marche, à l'angle des rues Notre-Dame et Bonsecours, B. Granger, 1410 Notre-Dame Est, perdit l'équilibre et fut projeté sur le sol. Il perdit connaissance par suite des blessures qu'il s'infligea à la tête. Il fut transporté à l'hôpital Notre-Dame où l'on s'aperçut qu'il souffrait d'une lésion au crâne. Cependant, il n'est pas en danger.

FILS DE M. CAHAN BLESSE AU FRONT M. C.-H. Cahan, avocat, actuellement à New-York, a reçu la triste nouvelle que son jeune fils, Jack Cahan, capitaine dans le régiment des ingénieurs canadiens, a été grièvement blessé, samedi dernier. Le capitaine Cahan est actuellement dans un hôpital à Boulogne. On l'a opéré afin de lui enlever un éclat d'obus inséré dans l'épine dorsale. Le jeune blessé qui est un gradé de l'université McGill, demeurait dans l'ouest canadien, lors de la déclaration de guerre, en 1914. Il fut admis dans un corps d'ingénieurs de Vancouver comme lieutenant et promu après son arrivée sur le théâtre de feu au grade de capitaine.

MAISONS D'EDUCATION Ecole Polytechnique COURS DU SOIR ARCHITECTURE. — Les cours du soir d'architecture s'ouvriront le 2 octobre à 7 heures 1/2 p.m. Ces cours sont gratuits et se donnent quatre fois par semaine. Ils préparent, pour les élèves architectes, aux examens devant l'Association des Architectes de la Province de Québec. Ils peuvent être suivis avec avantage par tous ceux qui, dans leur profession, ont besoin de connaître les éléments de la construction.

ARTS DECORATIFS ET INDUSTRIELS. — Les cours du soir de l'Ecole des Arts Décoratifs et Industriels s'ouvriront le 2 octobre à 7 heures 1/2 p.m., et se donnent quatre fois par semaine. Les inscriptions à ces cours du soir, seront reçues jusqu'au samedi 30 septembre à midi, au bureau de l'Ecole Polytechnique, 228 rue Saint-Denis.

Pour conditions et renseignements concernant ces cours du soir, s'adresser au Directeur de l'Ecole Polytechnique.

BAINS LAURENTIENS Allez faire un plongeon dans l'immeuble réservoir. Angle des rues Craig et Beaudry, 25 sous, y compris la maquette, les serviettes et le savon. Enfants, 15 sous. TELEPHONE EST 3502

LA VIE SPORTIVE

LES OTTAWA NOUS CAUSERONT-ILS UNE SURPRISE SAMEDI ?

ON CROIT, EN CERTAINS MILIEUX QUE LES SHAMROCK SERONT VICTIMES D'UNE GRANDE SURPRISE. LA DERNIERE PARTIE DE LA SAISON, AU MILE-END.

La rencontre finale de la saison dans la N.L.U., entre les Ottawa et les Shamrock, au Mile-End, samedi prochain, promet d'être une grande clôture et des milliers de partisans se porteront à cette joute qui pourrait bien causer une surprise. On s'attend à ce que les Sénateurs viennent à Montréal bien déterminés à battre les meneurs de la N.L.U.

Les Shamrock ne sont pas encore champions de la National Lacrosse Union, bien qu'ils occupent présentement la première place. Il est clair qu'en certains milieux, on les considère déjà comme les détenteurs du championnat, mais il faut toujours compter avec l'imprévu, qui survient généralement à la fin d'une saison. Les Triots Verts, cependant, ne veulent prendre aucune chance et ils lutteront avec la détermination de gagner.

On se demande encore ce que le "Star" a bien voulu dire quand il a parlé d'une mystérieuse influence, qui contrôlerait la partie de samedi. On n'a pu percer le voile du mystère qui recouvre l'article que le "Star" a écrit lundi soir, sur la partie de samedi, au Mile-End. Quelques-uns sont enclins à croire que l'Ottawa jouera une surprise aux Irlandais, en amenant ici sa meilleure équipe. A tout événement, la joute de samedi est entourée d'airs mystérieux, qui ne laissent pas de exciter la curiosité des amateurs.

NEWSY LALONDE ET CHARLIE DEGANNE ARBITRERONT

La partie que le National Jr. et la Victoria de Québec joueront, dimanche, au terrain de Maisonneuve, souleva un vif enthousiasme. Il y a longtemps que l'on souhaitait voir les deux équipes aux prises. A l'heure où ces lignes sont écrites, les organisateurs nous prient d'annoncer qu'il ne reste que quelques billets non vendus. Des qu'ils ont été mis en vente, les amateurs se les ont enlevés rapidement.

C'est Newsy Lalonde, le roi des coupeurs de la N.L.U., et Charlie Deganne, deux brillants joueurs du National, qui seront les arbitres de la partie. Comme nous l'avons déjà annoncé, les clubs Cherrier et Cercle Normal, réputés les plus forts de la province, se feront une grande lutte, avant la partie de crose, de sorte que le programme de dimanche satisfiera les amateurs de balles-au-camp et de crose.

LA REUNION DE LAPRAIRIE

Les préparatifs de la deuxième réunion de courses de Kempton Park qui commencera samedi prochain, à Laprairie, pour se terminer le 30 septembre, indiquent que le sport qui sera donné à cet hippodrome dépassera tout ce qui s'est vu à Montréal. Le gérant Holman fait tout son possible pour que les courses de la deuxième réunion dépassent celles de la première, sous tous les rapports. La classe de chevaux qui participent au prochain meeting sera de beaucoup supérieure à ceux qui ont porté la soie pendant les sept jours d'inauguration. Le secrétaire de Kempton Park a reçu de nombreuses adhésions de la part des turfmen qui sont achetés à Dorval, et comme preuve de ces avances, M. William Oblander, le représentant de la Canadian Express, a déjà fait tous les arrangements pour diriger trois chars de chevaux de Dorval à Laprairie, demain après-midi. Les porte-couleurs ne feront donc pas défaut à Laprairie, pour le meeting qui commencera samedi prochain. M. Sam Holman a conclu des arrangements avec la compagnie du Grand-Tronc pour faire circuler trois trains entre la réunion et Montréal pendant toute la réunion. Un train supplémentaire sera mis à la disposition des amateurs pour les deux samedis de la réunion. Ces trains quitteront Laprairie immédiatement après les courses afin d'être à Montréal de bonne heure.

CERCLE PAROISSIAL SAINT-ZOTIQUE

Jeudi, 21 septembre prochain aura lieu une grande soirée dramatique et musicale dans la salle Georges-Etienne Cartier, angle des rues Thérien et Notre-Dame-ouest, à St-Zotique, dans St-Henri. Le Cercle P. St-Zotique présentera à son auditoire un drame très émouvant, intitulé "Don José", drame écrit en quatre actes, de Paul Croiset. Inutile de dire que cette pièce attirera une foule de spectateurs. Le Révérend J. V. Thérien, curé de St-Zotique, et président honoraire du Cercle P. St-Zotique, a bien voulu accepter la présidence d'honneur de cette soirée.

Billets en vente au parloir du presbytère St-Zotique, au No 2209 Notre-Dame-ouest. Sièges réservés: 35 et 25 sous.

L'ASSOCIATION STE-ELISABETH, A.A.

Grande assemblée, mercredi soir, le 20 septembre, à 8 heures 30, dans les salles de l'association. Nous comptons sur la présence de tous les membres, car des questions très importantes seront discutées. Le Comité.

LES LEADERS VONT FAIRE FACE AU NATIONAL, DIMANCHE

CRESCENT N'AURA PAS UNE MINCE TACHE SUR LES BRAS. LES INDIENS RENCONTRERONT LES STARS.

Les parties de dimanche prochain, dans la ligue de la Cité seront disputées dans l'ordre suivant: 1.30, National vs Crescent. 3.30, Stars vs Indiens. Les meneurs de la ligue auront dans le National un redoutable adversaire, qui leur fera une lutte des plus ardues. La saison touche à sa fin, et si Crescent était battu, dimanche, par le National et que les Stars triomphassent des Indiens, la lutte pour le championnat entre Crescent et Star deviendrait l'une des plus passionnantes encore vues dans nos cercles semi-professionnels. Il n'y a rien d'impossible à ce que le National fasse brouiller les cartes dans la ligue de la Cité, et remporte sur les meneurs une victoire qui le dédommagerait des échecs, qu'il a subis au cours de la saison.

La finale au programme sera disputée entre les Stars et les Indiens. Les deux mêmes clubs se sont rencontrés dimanche dernier, et on sait que les Indiens ont subi un insuccès complet; mais, dimanche prochain, les rôles pourraient bien être renversés. Les Indiens ont une grande équipe, et si Lefty Spear, leur lanceur, peut afficher plus de forme que dimanche dernier, les Stars doivent regarder avec appréhension leur partie de dimanche.

Contrairement à ce que l'on attendait, le parcours de la piste de Dorval était en assez bon état, hier après-midi, et des courses intéressantes y furent disputées. Les deux handicaps furent les courses les plus intéressantes de la journée. Robinson pilota encore quatre gagnants sur sept courses au programme.

LA REUNION SE TERMINERA AUJOURD'HUI

LES COURSES DE DORVAL PRENDRONT FIN CET APRES-MIDI. ROBINSON A ENCORE PILEOTE QUATRE GAGNANTS HIER.

La réunion se terminera aujourd'hui. Le favori Lord Fitzherbert suivit son champ jusque dans la ligne du poteau où il se dégagea. Gratitude et Sai Gau se classèrent dans l'ordre de mention. Robinson pilota Moss Fox à la victoire dans la deuxième course. Dash et la victorieuse menèrent successivement en cours de route, mais ce fut celui-ci qui l'emporta après un beau dégage, dans la ligne droite. Progressive eut le troisième argent.

La troisième course fut très contestée. Kathleen H. qui l'emporta ne fut sa victoire qu'à une tête. Corv'ant et Prince Philisthorpe se firent une belle lutte pour le deuxième argent. Le champ de la quatrième course fut plutôt réduit. Trois chevaux seulement se présentèrent à la barrière de départ. Christie que pilotait Robinson gagna facilement. Prohibition et King Neptune se classèrent dans l'ordre de mention. Zodiaque semble bien chez lui sur le parcours de Dorval et gagna hier, sa deuxième victoire au meeting, dans la cinquième course. Grand feu aux paris, il est pour bien appuyer ses chances, la maîtrise de Robinson, comme jockey. Il enna en effet à partir du demi-mille sans être en danger d'être rejoint. Billie Baker et Nannie McDee se classèrent dans l'ordre de mention.

Dundreary et Elizabeth Lee gagnaient respectivement les deux dernières épreuves sans avoir eu à se dépenser. 1ère course, 2 ans, \$500, 5-1-2 furlongs. — Lord Fitzherbert, 115, Schamerhorn, \$3.90, \$3.20 et \$2.20. — Gratitude, 112, Parrington, \$4.60 et \$2.30; — Sea Gull, 115, Robinson, \$2.20. Temps, 1.12. Sleepy Sam, Detriention et Comacho ont aussi couru. 2ème course; 3 ans et plus, à réclamer, \$500, 6 furlongs. — Moss Fox, 110, Robinson, 111, \$3.90, \$2.80 et \$2.40. — Dash, 105, Thurber, \$6.40 et \$3.20. — Progressive, 110, McDermott, \$2.80, Temps, 1.18. Wilcoash, Afternight, Afterglow, Meclicka et Frostyface ont aussi couru. 3e course, tous âges, \$500, handicap, 6 furlongs. — Kathleen H., 107, Duke, \$7.10, \$4.30 et \$3. — Cerf Volant, 108, A. Collins, \$16.60 et \$4.50. — Prince Philisthorpe, 109, Thurber, \$4.10. Temps, 1.18-4.5. Moon Love, Auster, Dorothy, Carlin, Armpie et Fiddler ont aussi couru.

La course, handicap, tous âges, 1 mille 70 verges. — Christie, 109, Robinson, \$4.70, rien et rien. — Prohibition, 95, Lyke, rien. — King Neptune, 115, Dishmon, rien. Temps, 1.49 2-5. Trois partants seulement. 5e course, \$5, 4 ans et plus, 1 mille et un furlong. — Zodiaque, 114, Robinson, \$4.80, \$3.60, \$2.50. — Billie Baker, 110, McKenzie, \$4.60, \$3. — Nanny McDee, 109, Schamerhorn, \$2.80. Temps, 2.00 2-5. Rusty Coal, Blackford et Last Spark ont aussi couru. 6e course, 3 ans et plus, un mille et un seizième, \$500, 1 — Dundreary, 110, Robinson, \$10.90, \$4.80, \$3.50, \$2 — Herbert Temple, 114, Dishmon, \$4.50, \$3.30. — Luke Van Zandt, 110, Thurber, \$3.90. Temps, 1.40 1-5. Orpeth et Hudus Brother ont aussi couru. 7e course, 3 ans et plus, à réclamer, \$500, 6 furlongs. — Elizabeth Lee, 105, Lyke, \$8.50, \$4.40, \$2.70. — Unity, 108, Schamerhorn, \$15.50, \$5.30. — Dr. Chancel, 113, Ward, \$2.80. Temps, 1.18 3-5. Sinaï, Policeman, Water Lad et Water Lee ont aussi couru.

LES PARTIES DANS LES GRANDES LIGUES

Voici les résultats des parties jouées hier après-midi dans les séries des ligues Nationale et Américaine.

LIGUE NATIONALE
A Boston: Saint-Louis, .000300000— 3 8 0
Boston, .063300000— 6 10 1
Watson, Lotz et Gonzales; Ragan et Blackburn.
A Philadelphie: Chicago, .010000010— 2 8 0
Philadelphie, .000000000— 0 3 2
Vaughn et Wilson; Alexander et Kilfiter.
A Brooklyn: Cincinnati, .000000010— 1 12 2
Brooklyn, .000102000— 3 7 0
Schulz, Mosley et Hahn; Pfeiffer et Meyers.

A New-York: 1ère partie: Pittsburgh, .000200000— 2 5 2
New-York, .300320100— 9 10 0
Jacobs, Scott et Fischer; Anderson, Benton et Bariden, Koerber.
2ème partie: Pittsburgh, .000100000— 1 7 3
New-York, .002201000— 5 11 0
Evans, Altengrub et W. Wagner; Tesereau et McCarly.

POSITION DES CLUBS
G. P. P.C.
Brooklyn, 83 55 601
Philadelphie, 80 56 588
Boston, 78 55 587
New-York, 73 62 540
Pittsburg, 64 77 454
Chicago, 63 70 444
Cincinnati, 60 82 423
Cincinnati, 54 89 378

LIGUE AMERICAINE
A Saint-Louis: New-York, 0000010100000— 4 12 1
Saint-Louis 1000000200000— 3 11 4
Cullop, Shawkey et Walters; Davenport, Koob et Hartley.
A Detroit: Boston, 100000101— 3 11 0
Detroit, 000010000— 1 9 2
Mays et Thomas; Dauss, James, Boland et Stange, McKee.
A Cleveland: Washington, 300000600— 9 12 3
Cleveland, 00020013— 6 11 3
Bagby, Morton, Gould et DeBerry, O'Neill; Gallia et Williams.
A Chicago: Philadelphie, 000001030— 4 9 2
Chicago, 000002003— 5 7 2
Nabors, Sheehan et Hiley; Benz, Danforth et Lynn.

POSITION DES CLUBS
G. P. P.C.
Detroit, 82 59 581
Boston, 83 62 572
Chicago, 82 63 566
New-York, 73 67 518
Saint-Louis, 74 70 511
Cleveland, 73 70 511
Washington, 71 79 473
Philadelphie, 31 109 221

LA REUNION SE TERMINERA AUJOURD'HUI
Le favori Lord Fitzherbert suivit son champ jusque dans la ligne du poteau où il se dégagea. Gratitude et Sai Gau se classèrent dans l'ordre de mention. Robinson pilota Moss Fox à la victoire dans la deuxième course. Dash et la victorieuse menèrent successivement en cours de route, mais ce fut celui-ci qui l'emporta après un beau dégage, dans la ligne droite. Progressive eut le troisième argent.

LA LIGUE DE TENNIS DE MONTREAL-NORD

A l'assemblée tenue hier soir, à laquelle assistaient plus de cinquante personnes, M. Trefflé Bastien, ex-échevin de Ahuntsic, a été choisi comme président-honoraire de cette nouvelle organisation. Président actif, M. J.-A.-E. Gravel, et M. Keith McLeod a été choisi comme secrétaire.

Le grand tournoi de tennis organisé par le club des Amusements de Ahuntsic, commencera mercredi soir, le 20 courant, dans le patinoire du club de cet endroit. Les clubs qui en font parties sont: Nortwood, Ahuntsic, Pélouquin et Sault aux Récollets.

Voici les noms des capitaines des différentes équipes: Nortwood, Aimé Rolland. Pélouquin, James Weatherill. Ahuntsic, K. McLeod. Sault, Arthur Lavoie. Ceux qui assistaient hier soir à l'assemblée, sont revenus enthousiasmés du travail que fait le gérant du club des Amusements de Ahuntsic, dans la patinoire, en vue de ce grand tournoi qui promet d'être très populaire.

L'admission à ces parties est absolument gratuite, et nul doute qu'un grand nombre de dames et demoiselles, y assisteront. Calendrier proposé pour la ligue de Tennis de Montréal-Nord: Sep. 20 Ahuntsic—Nortwood. " 22 Pélouquin—Sault. " 27 Nortwood—Sault. " 29 Ahuntsic—Pélouquin. Oct. 4 Ahuntsic—Sault. " 6 Nortwood—Pélouquin. " 11 Ahuntsic—Nortwood. " 13 Pélouquin—Sault. " 15 Nortwood—Sault. " 18 Ahuntsic—Pélouquin. " 25 Ahuntsic—Sault. " 27 Nortwood—Pélouquin. " 1 Ahuntsic—Nortwood. " 3 Pélouquin—Sault. " 8 Nortwood—Sault. " 10 Ahuntsic—Pélouquin. " 15 Ahuntsic—Sault. " 17 Nortwood—Pélouquin. " 22 Ahuntsic—Nortwood. " 24 Pélouquin—Sault. " 29 Nortwood—Sault. Déc. 1 Ahuntsic—Pélouquin. " 6 Ahuntsic—Sault. " 8 Nortwood—Pélouquin.

LES POSTES ONT UN SURPLUS

L'ANNEE SE SOLDE PAR UNE GROSSE AUGMENTATION DES REVENUS.

Ottawa, 20. — Un surplus de \$2,849,271.16 en 1916 a suivi un déficit de \$2,914,541.90 en 1915, un ministère des Postes. Le revenu net et les dépenses dans ce service ont augmenté, mais tandis que les dépenses n'augmentaient que de \$47,947.30, la plus petite augmentation dans les dépenses du ministère depuis la Confédération, le revenu s'élevait de \$5,811,760.36.

Le total du revenu net fut de \$18,858,409.93, comparativement à \$13,046,649.57 en 1915, les dépenses étant de \$16,009,138.77 en 1916 et de \$15,961,191.47 en 1915. Le ministère des Postes, tout en n'étant généralement pas producteur de revenu, est ainsi en mesure de verser \$2,849,271.16, au coût de la guerre.

LE CAS DE PITRE ET DE SECOURS

L'affaire Pitre-Secours que le juge du Jeu Denny avait portée devant les tribunaux a été arrangée hors de cour. Le plaignant s'est rencontré hier avec le président Caron, et il semble que les choses ont pris une autre tournure. Il est donc assuré que M. Denny retirera la plainte qu'il a faite contre ces deux joueurs.

A L'ASSOCIATION FEUILLE D'ERABLE

Le 28 octobre prochain, à 8.30 p.m., l'Association Feuille d'Erable, Inc., donnera un grand euche-bal à la salle Mont-Royal, 817 avenue Mont-Royal est, sous le patronage de MM. les députés fédéraux Georges Mayerland, M. P. P. Un magnifique orchestre a été retenu pour la circonstance. Les billets sont en vente au No 594 avenue Mont-Royal est.

LAVAL DES RAPIDES A REMPORTE LA PREMIERE PARTIE

Dans la première joute entre le Bordeaux et le Laval des Rapides, pour le championnat du comté de Laval et pour un enjeu de \$100 chaque côté, voici le résultat détaillé de cette partie, jouée dimanche dernier.

LAVAL DES RAPIDES
A.B. R H P.O. O E
Levesque, lb., 7 3 4 10 2 0
P. St-Pierre, 2b., 7 4 4 2 2 0
Racicot, 3b., 7 3 4 1 2 1
L. Beaudoin, cf., 7 5 6 2 2 0
T. St-Pierre, cf., 6 4 5 1 0 1
Dutton, lf., 6 4 5 1 0 0
Guilbault, rf., 6 2 4 1 0 0
A. Beaudoin, c., 6 2 3 4 0 0
F. Gagnon, p., 6 1 1 2 3 0
Totaux, 64 28 36 24 11 2

BORDEAUX
A.B. R H P.O. O E
Racine, ss., 5 1 1 2 4 2
J. Parent, lf., 4 0 1 3 0 0
A. Parent, 3b., 4 2 1 0 5 2
Rochoon, 2b., 4 0 2 2 0 0
Gagnon, cf., 4 0 0 3 0 0
Ménard, c, ss., 4 0 1 4 0 0
Cardinal, rf., p., 3 0 0 2 1 1
Boucher, lb., 3 0 0 2 1 1
Morin, p., 3 0 0 0 0 0
Vaillancourt, c., 2 0 0 1 0 0
Oumet, p., 2 0 0 0 0 0
Totaux, 39 3 6 27 12 6

Sommaire: — Coup de circuit, L. Beaudoin; trois buts, Guilbault, L. Beaudoin; deux buts, P. St-Pierre, Dutton, Beaudoin, T. St-Pierre, Racicot; retirés au bâton, par Gagnon, 4; par Morin, 3; par Oumet, 1; buts sur balles, par Morin, 5; par Gagnon, 1; par Oumet, 3; par Racine, 2; double jeu, Levesque sans aide. Assistance, 2,000 personnes. Résultat par reprises: Bordeaux, 100000020 Laval des Rapides, .16036147x

LES COURSES DU GRAND CIRCUIT

Columbus, Ohio, 20. — Mabel Trask, de l'écurie Walter Cox, a gagné le stake Hoster Columbus hier après-midi. Voici les résultats des épreuves: Horse Review Futurity, trotteurs de 3 ans, 2 dans 3, \$8,000, 2 épreuves. Volga (White), 1 1 (x) Bingin Silk, (Chandler), 2 3 (x) Harrods Creek (Engleman), 3 2 (z) Bintaron (Niles), 4 5 (z) Expressive Lou (Murphy), 5 4 Brownie Watts (Rodney), dist. Gen York (Nuckols), dist. x ont divisé le troisième argent. z ont divisé le quatrième argent. Temps, 2:08 1-4; 2:07 1-4. Hoster Columbus, stake trotteurs de 2,14, 3 dans 5, \$10,000, 3 épreuves. Mabel Trask (Cox), 1 1 1 Donna Clay (Valentine), 7 2 2 Azora Axworthy (Murphy), 2 3 3 Alma Forbes (Ackerman), 3 6 4 Binland (McDonald), 5 4 6 Allie Waits (Edman), 4 7 5 Or Sphinx (Clark), 6 5 7 Temps, 2:06 3-4; 2:05 1-2; 2:05 1-2. Classe 2,08, 3 dans 5, \$1,200, 5 épreuves. Fred Russell (Snow), 2 5 1 1 1 Belh Clark (Hedrick), 1 4 4 4 White Sox (Durfee), 3 2 2 3 3 Comsewogue Hal (Crossman), 4 3 3 2 2 Canute (H. Fleming), 5 4 5 5 7 Temps, 2:05 3-4; 2:05 1-2; 2:04 1-4; 2:07 1-4; 2:07 1-4. Classe 2,15, trot, 3 dans 5, \$1,200, 3 épreuves. Ridgmark (Trayer), 1 1 1 Hum Fast (Murphy), 2 2 2 Sister Ella (Valentine), 9 3 4 Jeannette Speed (Cox), 11 15 3 Gum Drop (Erskine), 3 1 1 0 Pressia (Rodney), 4 8 8 Doris Waits (H. Fleming), 8 5 5 Mar Boy (Cross), 5 9 7 Onward Allerton (Edman), 7 7 6 Trusty McKinney (McDonald), 6 8 9 Princess Italia (Niles), 10 10 11 Black Peter (C. Clayton) 12 dist. John G. Garrison), dist. Temps, 2:08 1-4; 2:10; 2:10 1-4. Pour battre le record de trot de 2:15. Erda, par Zombro (Valentine), Temps, 2:14 1-4.

COMMERCER ET FINANCE

NOUVELLES DE WALL STREET

LES BAISSERS RENOUVELLENT LEUR MANOEUVRE SUR LE MARCHE NEW-YORKAIS ET DÉPRIMENT LES COURS A PLUSIEURS REPRISES.

New-York, 20 — La plupart des cours se sont inscrits en hausse, lors de l'active ouverture d'aujourd'hui, les valeurs dites spécialisées réalisant des progrès respectables et le ton des voies ferrées se faisant meilleur. Seules, les parts Marine se présentaient en réaction, les cuprifères faisant vedette. Des manoeuvres semblables à celles qui ont déterminé la réaction d'hier, de la part des professionnels de la baisse, ont été recherchées employées, durant la première heure, annulant les gains initiaux et causant de nombreuses pertes. Les actions de transport ont été particulièrement lourdes, les parts Marine abandonnant de 1 à 2 points. Les vendeurs à découvert se sont mis à acheter, ce qui a fait cesser la pression et permis à la cote de se récupérer un brin, mais une nouvelle liquidation s'est produite, vers midi. Les obligations ont été fermes.

ÇA ET LA

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du Chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, tenue hier à Montréal, le président, M. E. J. Chamberlin, a déclaré, dans son rapport, que l'exploitation du réseau de la compagnie révèle une respectable amélioration, en cours d'exercice, tant pour ce qui regarde le transport des voyageurs que pour ce qui est des marchandises. Cette prospérité relative est la résultante de l'énorme moisson de l'ouest.

M. J. B. Fraser, d'Ottawa, et M. Peter McAra, de Winnipeg, désignent pour représenter le gouvernement canadien, en outre de M. Jules Hone, dans le conseil d'administration, ont été dûment élus. Le conseil d'administration, pour le présent exercice, est composé de: Alfred W. Smithers, sir Henry Mather Jackson, sir Felix Otto Schuster, sir Arthur York, C. B. de Londres; Wm. Molson Macpherson, Jules Hone, de Québec, J. B. Fraser, d'Ottawa, Peter McAra, de Winnipeg, E. J. Chamberlin, R. Dandurand, E. B. Greenshield, W. H. Biggar, Howard G. Kelley, J. E. Dalrymple, Frank Scott, W. H. Ardley, de Montréal. M. J. R. Booth, d'Ottawa, s'est retiré, par suite du mauvais état de sa santé. L'assemblée générale des actionnaires des diverses filiales de la compagnie a également eu lieu; les administrateurs de ces dernières sont les mêmes que ceux de la compagnie-mère.

En dehors des 50 millions souscrits par les banques enregistrées du Canada, les souscriptions à l'emprunt intérieur canadien de guerre se chiffrent, à cette heure, par \$31,562,000. Les listes forcément incomplètes des grosses souscriptions à l'emprunt que le "Devoir" a publiées ces jours récents ne comportent pas de montants inférieurs à \$25,000 et ignorent nécessairement les petits souscripteurs qui se font très nombreux.

Un envoi de \$10,000,000 en or, non encore connu du public et parti du Canada, au commencement du mois, vient de parvenir à la Monnaie de Philadelphie, pour le compte de la maison J. P. Morgan and Co. Depuis le 11 mai, les États-Unis ont reçu \$307,000,000 et ont remis \$85,000,000 envoyés à l'extérieur. Les exportations d'or du présent mois parvenues à destination, jusqu'à ce jour, se présentent environ à \$77,500,000.

Un compte rendu récent du ministère du Commerce, et s'arrêtant au mois de juin, fait voir que nos exportations dans le Royaume-Uni se chiffrent par \$182,508,964, en 1913, par \$209,609,699, en 1914, par \$249,198,346 en 1915, et par \$557,909,038, en 1916. Les importations canadiennes de la Grande-Bretagne, durant les mêmes périodes se présentent respectivement à \$144,463,562, \$121,461,239, \$81,080,281 et \$90,275,241, en 1913, 1914, 1915 et 1916. Nos exportations aux États-Unis, qui ressortaient à \$152,605,424, en 1913, s'établissent aujourd'hui à \$300,440,538, tandis que nos importations de la République voisine se fixent maintenant à \$42,088,448, contre \$42,644,841 en 1913. Nos importations d'Allemagne, qui s'élevaient en 1913 à plus de 14 millions et demi, s'établissent à la fin de juin dernier à \$48,215, chiffre qui ne considère pas comme celui d'un commerce direct. Nous n'avons rien exporté aux Germans, dit le communiqué gouvernemental.

Le compte rendu hebdomadaire de la Banque impériale d'Allemagne, publié le 15 septembre, fait ressortir les modifications suivantes: Numéraire et monnaie de billon, diminution, 563,000 marks; billets du Trésor, dim., \$6,429,000 marks; portefeuille de l'exemple, aug. 411,835,000 marks; réserve totale d'or, 2,470,201,000 marks.

M. George Poliquin a souscrit \$60,000 à l'emprunt intérieur canadien de guerre, par l'intermédiaire de la Banque d'Épargne de la cité et du district de Montréal.

LES GRAINS A CHICAGO

Cours fournis par la maison McDougall and Cowans: Cours d'ouverture Cours à midi
Blé, 150 151 1-2
Maïs, 150 152 1-4
Mais—
Déc., 73 3-8 74
Mai, 76 5-8 77 1-8
Avoine—
Déc., 47 7-8 47 7-8
Mai, 51 à 50 7-8 51 1-2

LA MATINEE A LA BOURSE

LES VALEURS RIORDON ET SPANISH ONT ETE MODEREMENT TRAITÉES, A L'EXCLUSION DES AUTRES. — CHIFFRES D'AFFAIRES RESTREINT.

La matinée a été fort paisible, aujourd'hui, à la Bourse de Montréal, l'ensemble de la cote étant inactif et nombre de valeurs d'importance secondaire s'inscrivant en hausse. Le groupe du papier, avec le Riordon et le Spanish en tête, a dominé notre place. Le chiffre d'affaires de l'un et l'autre de ces titres n'étant tout de même que fort restreint. Le Riordon Paper continuant d'un pas sûr, sa marche ascensionnelle, s'éleva cette fois à 82, en ouverture, à 84 puis à 81 et demi, par suite des réalisations de bénéficiaires. Le Spanish River fait pareillement prime, passant successivement de 11 à 13, vers midi, quand, parmi les autres valeurs industrielles, le Penning se présente à 63 et 3-4, le McDonald s'inscrit à 12, le B. G. Fishing se négocie à 59 et demi, et l'action Can. Cement s'ajoute une fraction, à 63 et quart.

Le Steel of Canada demeure inchangé, à des cours voisins de 63 et 1-4, le Smelters fait 37 et le Dom. Bridge reste stationnaire, à 213, pendant que le Forgings piétine, à 195, que 10 parts de Canadian Car trouvent preneurs à 46 et que 5 parts de Iron, seulement, sont transférées à raison de 57 et 3-4. Le Scotia témoigne d'incertitude, à 127 et demi, et le Crown Reserve se traite à 59.

Le Brazilian continue d'être à 58, de Québec Railway se tient aux environs de 34 et 1-8, l'action hors cote Tramway Power s'échange à 36 et le Can. Steamship passe de 35 et 3-8 à 35 et 1-4, soit une fraction de perte.

Le Lake of the Woods est à 134, le Shalting est à 130, et le Civic Power monte à 80 et 7-8.

BOURSE DE MONTREAL

Cours fournis par la maison Fortier, Bruneau et Dupuis, courtiers, rue Saint-François-Xavier, 90, Montréal.

Tableau de cours de la Bourse de Montréal avec colonnes: Valeurs, Ouvr., Clôt., Valeurs, Ouvr., Clôt. Liste de valeurs incluant Ames Hold, Bell Tel., Can. Pacif., etc.

BOURSE DE NEW-YORK

Cours fournis par MM. Bruneau et Dupuis, courtiers, rue Saint-François-Xavier, Nos 95 et 97, Montréal.

Tableau de cours de la Bourse de New-York avec colonnes: Valeurs, Ouvr., Midi, Valeurs, Ouvr., Midi. Liste de valeurs incluant Allis-Ch., Am. Sugar, etc.

ARTHUR BRUNEAU, Membre, Bourse de Montréal. BRUNEAU & DUPUIS, COURTIERS. Bureau de Montréal, 97 et 99 S.-FRANCOIS-XAVIER. Succursales: QUÉBEC et SORLÉ. Fil direct avec POST & FLAGG, New-York.

LES PEaux VERTES

Les prix du marché des peaux crues ou vertes s'établissent aujourd'hui de la manière suivante: Peaux de boeuf No 1, la lb., . . . 23c Peaux de boeuf No 2, la lb., . . . 22c Peaux de boeuf No 3, la lb., . . . 21c Peaux de veau, la lb., 31c Peaux d'agneau, la lb., \$1.50

DECLARATIONS DE DIVIDENDES

Ogilvie Flour Mills Co., Ltd. — Dividende trimestriel régulier de 2 p. 100 et bonus de 4 p.c., naissable le 2 octobre par les porteurs de titres enregistrés le 25 septembre. Montreal Telegraph — Bonus de 1-4 pour cent et dividende trimestriel régulier de 2 pour cent, encaissables le 16 octobre par les porteurs enregistrés le 30 septembre. La Banque Nationale — Dividende trimestriel de 2 pour cent, payable le 16 octobre aux actionnaires enregistrés le 2.

VIANDE SUR PIED

A CHICAGO
Chicago, 20 — Gros bétail: arrivages, 22,000 têtes; marché faible. Bœufs indigènes, \$6.50 à \$11.00; bouvillons de Pouet, \$6.00 à \$9.25 pour l'élevage et l'engrais, \$4.60 à \$7.65; v

Le temps qu'il fera

Beau et frais. Chiffres fournis par R. de Meul, géant de Sears et Harrison, 332 rue Notre-Dame ouest.

DU PATY DE CLAM

Le colonel Du Paty de Clam, dont le nom fut à certains des incidents les plus dramatiques de l'affaire Dreyfus, vient de mourir à Versailles, des suites de ses blessures.

AU FEU

L'un de nos confrères du Canada, M. Singher, vient d'avoir la douleur de perdre l'un de ses fils, M. Étienne Singher, caporal dans l'armée française, tué au feu. Il n'avait que vingt ans. Un autre des fils de M. Singher, soldat lui aussi dans l'armée française, a déjà été blessé.

MARIAGE CHEVRIER-BRUNELLE

Hier matin, en l'église de Saint-Louis de France, a été célébré, par M. l'abbé Lesage, le mariage de Mlle Alice Chevrier avec M. Georges Brunelle.

MM. J. N. Chevrier, du "Devoir", et O. L. Brunelle, l'un des maris, servaient de témoins. Il y eut chanté par Mme M. Masson, le Dr Choquet, et solo de violon par Mlle Adrienne Dussault.

Les nouveaux mariés sont partis en voyage à Toronto, Buffalo et les Chutes Niagara.

A CHACUN LE SIEN

Nous disions hier qu'une poursuite intentée par M. C. Perreault, notaire, contre M. C. Esquet, notaire, avait été réglée. Il fallait lire que l'affaire n'était réglée "hors de cour" avec les frais à la charge du défendeur.

LES SERBES A L'OFFENSIVE

Ils attaquent le plus haut pic de la chaîne du Kaimakalan.

Paris, 20. — Communiqué officiel relatif aux opérations de Macédoine: De la Strouma jusqu'à la région située à l'ouest de Vardar, les canonnades habituelles et des engagements entre patrouilles ont eu lieu. A l'est de la Cerna, les troupes serbes continuent un vigoureux mouvement d'offensive ont attaqué la côte 2,625, la plus haute pic de la chaîne du Kaimakalan transformé en ouvrage de défense par l'ennemi. Après une lutte féroce qui a dégénéré en corps à corps, l'infanterie serbe s'est rendue maîtresse de la position.

Les Bulgares qui ont essayé des pertes très considérables ont laissé 30 prisonniers entre les mains des Serbes.

A l'est de Florina, dans la région de la rivière Broda, le tir de nos 73 a repoussé du côté de Boresnica, des contre-attaques bulgares appuyées par la cavalerie avant que l'ennemi ait pu atteindre les Serbes sur notre aile gauche.

L'ennemi tient encore sur les hauteurs au nord de Sisoderi, et dans le voisinage du monastère de San Marco, à Florina, nous avons nettoyé plusieurs maisons où les Bulgares se défendaient encore avec une énergie farouche. Pendant ces opérations, nous avons fait 100 prisonniers. Une de nos escadilles aériennes a jeté plusieurs projectiles sur Monastir.

Bulletin, Londres, 20, 2.40 p.m. — Voici le rapport officiel d'aujourd'hui en ce qui concerne les opérations sur le front macédoine:

"Sur notre front de la Strouma, notre escadille a fait un raid sur Drama. Des bombes ont été jetées sur des wagons de chemin de fer et sur des magasins.

"Il n'y a pas eu de développement sur notre front du Doiran."

LES BULGARES EVACUENT VIGLITSA.

Athènes, 19, par voie de Londres, 20. — Les Bulgares ont évacué précipitamment Viglitsa, vers l'extrême occidentale du front macédoine, se repliant sur Svezda, et se préparent maintenant à opposer de la résistance dans des tranchées précédemment construites entre les marais de la rivière Cerna et le mont Doanou, dans le but de défendre Monastir dans la plaine relativement droite qui s'étend au sud de la ville.

L'autorité hellénique affirme que la prise de ces retranchements entraînera l'évacuation de Monastir, car la défense ne serait ensuite possible que sur les hauteurs, au nord de la ville.

LA SESSION PROVINCIALE

Québec, 20. — Il n'y a rien de définitif encore au sujet de l'ouverture de la prochaine session provinciale. Les membres du gouvernement persistent à dire que la question n'a pas encore été étudiée. On croit généralement que la session aura lieu à l'automne, entre le 24 octobre et le 7 novembre.

POUR AVOIR

DES REVENUS

DIMINUTION DES EXEMPTIONS DE TAXES DE CERTAINS CORPS PUBLICS. — POUR NE PAS MANQUER AU RESPECT DE LA TRADITION. — UNE GREVE CHEZ LES COMMISSAIRES.

Le comité des sources additionnelles de revenus siégera de nouveau cet après-midi. Or, il est question que certains membres du conseil, considérant les sages mesures qu'il a déjà prises pour augmenter les revenus de la ville, et pour cause, proposent à ce dernier une diminution des exemptions de taxes dont jouissent à l'heure actuelle certains corps politiques et religieux.

— Il n'est que juste, disait-on ce matin à un membre du comité, que les institutions qui bénéficient des améliorations que fait la ville dans le voisinage de leurs propriétés versent au moins une partie de leurs taxes au trésor municipal. Pensez-y, les exemptions de taxes englobent presque le tiers du revenu.

D'après un tableau que viennent de préparer à ce sujet les évaluateurs de la ville, on constate que les exemptions de taxes les plus considérables ne sont pas, comme on a voulu le prétendre, celles dont bénéficient les maisons réservées au culte.

M. J. Hamilton Ferns, président du bureau des évaluateurs, fait remarquer que: "Si l'on a en une grosse augmentation des exemptions de taxes à Montréal, elle n'est cependant pas aussi considérable qu'à New-York où ces exemptions ont augmenté deux fois plus vite que la marche de l'évaluation municipale."

C'est cependant un fait reconnu que, depuis sept ans, les exemptions de taxes à Montréal sont devenues de plus en plus nombreuses. M. Fern, à qui on en a fait la remarque, a déclaré: "Cette augmentation est due principalement à l'annexion de diverses municipalités suburbaines."

Voici, du reste, une liste des propriétés exemptes de taxes à Montréal, accompagnées du montant total de leurs exemptions. Cette liste est préparée d'après les rôles de 1915:

Table with 2 columns: Exemptions, Gouvernement fédéral, 8,422,215; Gouvernement provincial, 5,385,900; Cité de Montréal, 66,620,785; Commission du Havre, 21,833,650; Eglises catholiques, 11,389,815; Eglises protestantes, 8,260,865; Ecoles catholiques, 29,574,735; Ecoles protestantes, 13,788,965; Institutions catholiques, 11,617,045; Institutions protestantes, 5,691,825; Communautés catholiques, 2,332,900; protestantes, 572,200; Presbytères catholiques, 1,844,950; Presbytères protestants, 746,950; Synagogues juives, 408,175; Divers, 5,671,400; Règlement ou entente, 15,175,070; Rues, 1,924,431.

Total, \$216,260,776

Dans ce chiffre total sont comprises et la valeur des terrains et celle des édifices qui y sont érigés.

ON GELE!

A tour de rôle, depuis que siffle — déjà! — la bise automnale, les fonctionnaires municipaux se plaignent à M. Aimey, qui a M. Drouin, qui à M. Aimey, qui à M. Drouin, qui à M. Aimey, etc.

Mais il est une tradition — qui n'existe pas seulement à l'hôtel de ville — qui veut que l'on allume les feux à une certaine date l'automne. On semble vouloir la respecter là plus qu'ailleurs cependant.

— On est tellement enclin à la routine, disait au cours de la matinée un malin secrétaire, que l'on attend des instructions du conseil pour nous dégourdir le sang dans les veines.

PAS CONVENABLE

On dit que maire a convoqué une séance spéciale du bureau des commissaires pour cet après-midi, mais que ces derniers ne s'y rendront pas parce qu'il s'agit de la question du tramway.

— Il n'est pas convenable de discuter cette question dans les présentes circonstances, aurait dit M. Ross.

LA GREVE NE SERA PAS EVITEE

LES OUVRIERS UNIONISTES QUITTERONT L'OUVRAGE PAR SYMPATHIE POUR LES EMPLOYES DE TRAMWAY.

New-York, 20. — En dépit de la tentative d'intervention d'un comité d'hommes d'affaires, il ne semble guère aujourd'hui qu'on évite la grève générale que les ouvriers doivent déclarer par sympathie pour les employés de tramways. Les chefs déclarent que cette cessation de travail va affecter 700,000 hommes.

On a convoqué aujourd'hui une autre conférence des hommes d'affaires avec le maire et le président de la commission des services publics, mais les hommes les plus directement intéressés opinent que l'impasse est absolue. Les chefs des unions ont promis de ne pas donner d'ordres quant à l'abandon de l'ouvrage avant jeudi, et d'ici là les autorités municipales et les hommes d'affaires vont aviser au moyen de prévenir la grève.

La tentative que la compagnie a faite la nuit dernière, pour faire circuler des tramways de surface, a entraîné la pire émeute qu'il y ait eu depuis le début de la grève, mais les autorités affirment que le service diurne s'améliore graduellement. Pendant la nuit, des bouillottes et des pierres ont été constamment sur les tramways passant sur les voies élevées et souterraines, brisant des carreaux et blessant plusieurs voyageurs.

LE PONT DE QUEBEC

ON RECOMMENCERA DE LA MEME FAÇON

M. Montserrat, président de la commission des ingénieurs, déclare que le moyen adopté pour placer la travée était le plus sûr et M. Johnson, président de la St-Lawrence Bridge, dit que l'on emploiera encore la même méthode.

C'EST UNE PIECE MAL FONDUE QUI A ROMPU

Québec, 20. — Le coroner Jolicoeur a ouvert, ce matin, l'enquête sur la mort des victimes du pont de Québec.

Le jury se compose comme suit: MM. J. H. Gignac, H. Levasseur, Jos. Gauthier, J. N. Saint-Pierre, Jos. Gauthier, J. Trudel, M. Monaghan, Louis Dussault.

La St-Lawrence Bridge est représentée par MM. L. A. Taschereau, A. Saint-Laurent et M. A. Gravel, M. J. N. Francoeur représente la famille Demers, de St-Nicolas, dont le chef périt dans l'accident.

M. MONSERRAT

Le premier témoin entendu a été M. Monserrat, président de la commission d'ingénieurs, qui a préparé les plans du pont. M. Monserrat déclara qu'au cours de l'opération il se tenait sur la travée où il demeura jusqu'à ce qu'elle fut accrochée. Il se trouvait sur le Lady Grey au moment de l'effondrement. Avant l'accident, il n'a rien remarqué qui ait pu faire appréhender un malheur. M. Monserrat répéta que l'accident ne peut-être attribué qu'à la rupture de la pièce d'acier du soliveau servant d'appui à la travée. Rien autre chose n'a pu céder. Une inspection a confirmé son opinion. La partie nord était intacte. La pièce d'acier de la solive supportait tout le poids de la travée depuis cinq ou six semaines, mais ne put résister au poids pourtant moins considérable de la travée suspendue. Il attribue cela à une défectuosité ignorée dans la fonte du métal. En réponse à M. J. H. Gignac, l'un des jurés, M. Monserrat déclare que les ingénieurs étaient unanimes à approuver le moyen pris pour mettre la travée en place, qu'ils considéraient comme le plus sûr. Tous les crics, assure-t-il, servant à pousser la travée ont travaillé avec ensemble. Le témoin dit que la travée s'est brisée en tombant.

M. Monserrat assure que la défectuosité qu'il a signalée ne pouvait être découverte avant l'accident. Il ne croit pas avoir vu d'engins de cette envergure où l'on ait pris autant de précautions qu'il maintient l'opinion que le moyen employé est encore le plus sûr et qu'il est prêt à recommencer. L'acier de la pièce qui s'est rompue avait été coulé aux usines de la Canadian Steel Co., conformément aux plans préparés par les ingénieurs.

M. P. JOHNSON

M. Phelps Johnson, président de la St-Lawrence Bridge Co., est ensuite entendu. Il déclare que les plans du pont ont été préparés par leur ingénieur et approuvés par la commission gouvernementale. La compagnie avait l'entière responsabilité de l'entreprise.

Le témoin prit part à l'inspection du pont après l'accident et confirme l'opinion de M. Montserrat quant à ce qui s'est passé. Il déclare que les ingénieurs ont employé le moyen le plus sûr pour placer la travée. Les travaux étaient sous la direction de M. Fortune. Les hommes n'avaient pas de ceintures de sauvetage mais il y avait un grand nombre d'embarcations à proximité.

C'est la première fois qu'un pareil système est employé pour la pose d'une travée recourbée avant l'accident. Il ne croit pas avoir vu d'engins de cette envergure où l'on ait pris autant de précautions qu'il maintient l'opinion que le moyen employé est encore le plus sûr et qu'il est prêt à recommencer.

SUCCESS ROUMAIN DANS LE DOBROUDJA

Bucarest, 20. — Le rapport officiel d'aujourd'hui porte que les Roumains ont remporté un succès contre les troupes allemandes et bulgares, dans la province de Dobroudja. Le combat a eu lieu dans la région d'Enigée, à 19 milles au sud de la voie ferrée de Constanza-Ternaboda.

La lutte se continue dans cette région, où les Roumains dirigent leurs efforts contre les principales armées ennemies, conformément aux plans tracés par le haut commandement.

LEUR AVANCE EST ARRETEE

L'ARTILLERIE FRANCAISE FAIT AVORTER LES ATTAQUES ALLEMANDES CONTRE LES POSITIONS FRANCAISES A LA COTE 76. — LES TEUTONS SONT DELOGES. — UNE NUIT CALME.

Paris, 20. — Bulletin officiel de cet après-midi: Au nord de la Somme, les troupes allemandes ont attaqué nos positions à la côte 76, le long d'une ligne allant du chemin de Clercy à la Somme. Nos tirs de barrage et le feu de nos mitrailleuses ont arrêté leur avance. L'ennemi n'a pu atteindre nos lignes dans la section nord.

Dans la section sud, nous avons délogé par de vigoureux contre-attaques certains détachements qui avaient pris pied dans nos positions avancées.

Il y a eu des combats d'artillerie assez vifs dans le secteur de Bouchavesnes. En Champagne, à l'est de la côte de Soutain, ainsi que dans les Vosges, à un endroit situé au nord-ouest d'Altkrich, des attaques de l'ennemi contre des postes secondaires des Français ont avorté. Sur le restant du front, la nuit a été calme.

jours avant l'opération. Rien de plus ne pouvait être fait pour sauvegarder les ouvriers.

M. W. B. FORTUNE

M. William B. Fortune, surintendant général des travaux du pont, dépose ensuite. Il se tenait sur le cantilever nord au moment de l'accident, et vit la travée osciller et s'ébranler dans le fleuve. Il en vient à la même conclusion que les témoins précédents sur la cause de l'accident.

Les hommes étaient tous à leur poste absolument sobres. Il pouvait y en avoir deux ou trois sur la travée, au moment de l'accident. Les autres étaient sur les cantilevers et sur les échafaudages.

M. Fortune dit que c'était la première expérience de ce genre qu'il faisait. Il avait 110 hommes en tout au travail, et il leur aurait été impossible de travailler avec des ceintures de sauvetage. La travée avait été enlevée de douze pieds par les crics lorsqu'elle s'est écroulée et les crics fonctionnaient parfaitement.

M. W. O'BRIEN

M. William O'Brien, l'un des contremaîtres de la partie sud, déclara ensuite que tous les hommes avaient suivi un entraînement pour le travail qu'ils devaient faire. Il avait seize hommes sous ses ordres travaillant sur une plateforme.

Quelques ouvriers ne retourneront pas à leur poste, après le déjeuner et furent remplacés, mais ces derniers avaient comme eux, subi un entraînement.

M. R. W. Burbee, ingénieur, qui avait charge de la section sud-ouest, déclara que tout fonctionnait bien sur la section où il se trouvait jusqu'au moment de l'accident. Il se tenait sur une plateforme suspendue, et il partage l'opinion émise par M. Johnson sur la cause de l'accident.

Le témoin avait dix-huit hommes sous ses ordres. Il a constaté après le désastre que rien n'était défectueux sur sa section. Tous les hommes sur la plateforme s'échappèrent sans blessure sauf un qui fut légèrement atteint à la cheville.

M. A. BARBEAU

Le dernier témoin fut Alexandre Barbeau, qui travaillait sur la travée au moment du désastre. Il entendit un craquement et vit que la pièce servant à lever du côté sud-ouest avait cédé. Il fut alors précipité dans l'eau où il fut secouru par un nommé Honoré Roberge. Il travaillait avec sept hommes dont quatre se sont sauvés. Vandal, Dumont et Sweeney qui ont péri étaient avec lui.

LE VERDICT

A la suite de ce témoignage, le jury après quelques minutes de délibération a rendu le verdict suivant sur la mort de Jourdenais: "Le défunt, Edouard Jourdenais, le 11 septembre, a été noyé accidentellement dans la chute de la travée du pont où il travaillait pour la St-Lawrence Bridge Co."

Le même verdict s'appliquera à toutes les autres victimes repêchées jusqu'ici.

On n'a pas pris en considération la question de la sécurité de la méthode consistant à hisser la travée, vu que cela n'est pas du ressort du coroner.

BULLETIN ANGLAIS

Londres, 20. — Bulletin officiel d'aujourd'hui: La situation générale n'est pas changée. Au sud de l'Ancre, après un bombardement préliminaire, l'ennemi a dirigé pendant la nuit plusieurs contre-attaques déterminées que nous avons repoussées. Notre artillerie a détruit deux emplacements de canons ennemis et un dépôt de munitions a sauté.

Hier, au sud d'Arras, nous avons opéré un coup de main secondaire, nettoyant une section de tranchées de 200 verges et infligeant des pertes à l'ennemi.

Hier après-midi, l'ennemi a fait sauter une mine dans les environs de Souchez. Il n'a pas causé de dommages et nous avons occupé un cratère voisin.

Un document saisi et signé par le général Falkenhain, chef de l'état-major allemand, et daté du 24 août, dit: "L'usage de nos canons, pendant ces derniers mois, a considérablement dépassé la production. Il en va de même de nos munitions dont les réserves ont sérieusement diminué. Le devoir incombe à la direction de l'artillerie, de tenter le moyen de la sécurité de la méthode de réparer à cet état de choses. Tous les soldats doivent faire un grand effort pour contribuer à l'épargne du matériel sus-mentionné, car autrement il sera impossible de réparer les pertes et de placer des formations sur le champ de bataille."

CEUX QUI

SONT RESPONSABLES

Me LAFLAMME TIENT M. P. N. MENARD COMME ETANT L'AME DE L'EXPROPRIATION DE LA RUE DROLET, ET BLAME LES COMMISSAIRES QUI ONT DELEBEREMENT VIOLE LA LOI.

Avant que Me Laflamme reprit son plaidoyer, ce matin, dans l'enquête Drolet, le Dr Oswald Handfield est venu déclarer que M. Alphonse Cérat, son client, souffre depuis quelque temps d'une maladie grave et qu'il ne peut sortir de chez lui pour venir témoigner. Le tribunal a laissé entendre que ce témoin sera interrogé chez lui, son médecin ayant déclaré qu'il peut subir un interrogatoire.

Le reste de la matinée a été pris par Me Laflamme qui à l'ajournement n'avait pas encore fini de parler.

La principale déclaration de Me Lavolette a été qu'il tient M. P. N. Ménard comme "le plus responsable, si non le plus coupable" dans toute cette affaire de la rue Drolet. Ménard tenait Lavolette, dit-il, et celui-ci poussait Lepage pour se faire sortir du trou. Lepage poussait Hébert qui agissait auprès de ses collègues du bureau des commissaires. C'est encore P. N. Ménard, dit Me Laflamme, qui a fait les premières démarches auprès du commissaire Hébert pour faire acheter par la ville la propriété Lavolette. Si M. Lavolette était dans "le trou", comme il l'a dit, c'était à cause de l'hypothèque fictive et trompeuse obtenue par P. N. Ménard.

Me Laflamme a aussi fait des sorties contre deux ex-échevins. Nous donnons ci-dessous un résumé de sa plaidoirie.

Me LAFLAMME CONTINUE

Je ne voudrais pas, dit-il, qu'on malintende ce que j'ai dit hier concernant les officiers qui ont signé leur procès verbal de M. Aulclair. De ce dernier, je ne dirai rien, parce qu'il est décédé. M. Barlow a peut-être contesté ce rapport-là dans le seul but de lui faire suivre la filière. Ce rapport porte cependant la signature de M. Barlow qui est venu nous dire que la ville a acheté plus de terrain qu'elle n'en avait besoin. C'est un fait.

M. P. N. Ménard, dans une lettre adressée aux commissaires, dit que pour la rue Drolet, il n'était nécessaire à la ville de s'acheter que 17 pieds de profondeur et pour la rue Saint-Denis, une partie des lots seulement. Quant au résidu des terrains, M. Ménard dit qu'il ne pourrait servir qu'à faire des terrains de jeu.

UNE NECESSITE LEGALE?

En fait, il n'y avait eu de nécessité d'acheter 45,000 pieds de terrain pour les améliorations qu'on avait en vue. Existait-il une nécessité légale? Le projet de rapport signé par MM. Hébert et Côté par anticipation et présenté au conseil le 12 avril, n'a jamais été préparé par l'avecat de la ville. Par qui l'a-t-il été? Nous avons une preuve indirecte. M. Chénier nous a dit qu'entre le 12 avril et le 25 ou le 28 de mai, c'est-à-dire entre le premier vote qui a été pris sur la question, il est allé à l'hôtel de ville pour constater la nature des illégalités dans le rapport qui avait été mis de côté, pour en préparer un autre qui serait clos et couvert. Non seulement le rapport n'avait pas été préparé par l'avecat de la ville, mais il l'avait été par la partie adverse.

Tout en déclarant ne pas vouloir défendre le maire Martin, Me Laflamme constate que c'est le maire qui demande l'opinion de Me Laurendeau sur le rapport. M. Laurendeau répond par lettre au maire et trouve dans le rapport des objections principales. Le maire transfère ensuite l'opinion de M. Laurendeau au greffier de la ville, et lui dit qu'il n'approuve pas sa résolution du bureau des commissaires.

Après avoir examiné certaines pièces, Me Laflamme trouve que pour ce qui concerne la rue Saint-Denis, il n'y avait pas nécessité légale d'acheter tous les terrains. Puis il passe ensuite à un autre échange de lettre entre M. L. A. Lavolette, le maire Martin et Me Laurendeau.

M. Lavolette suggérait le 20 avril 1915, au maire de poser sept questions à Me Laurendeau qui ne répondit qu'à deux, parce que ces deux réponses couvrent les sept questions.

A l'une de ces questions, Me Laurendeau répondait: "Il est évident que la cité n'a pas le droit d'acheter plus de terrain pour agrandir ceux qu'elle a déjà et dans le but de les revendre avec profit."

"Vous pouvez bien quand vous expropriez, en acheter davantage et quand la sentence des arbitres est rendue, vous ne pouvez plus en acheter."

Me Laurendeau, dit Me Laflamme, aurait pu déclarer encore: "La ville n'est pas un agent d'immobilier."

Ce qui prouve bien qu'il n'y avait pas nécessité légale.

IL Y AVAIT ILLEGALITE

Il y avait même illégalité, remarque le juge. C'est ce que j'allais dire, continue Me Laflamme, et c'est ce que dit clairement Me Laurendeau dans sa lettre. Qu'en est-il advenu de ce rapport? soumis au conseil, il est revenu le 12 et a été voté. Le maire refusait d'adopter le procès-verbal du 12. Le vingt-cinq on s'est repris. Entre temps il s'était présenté une nouvelle objection qui venait non pas de Me Laurendeau, mais de M. Martin, d'après ce qu'il nous dit dans son témoignage. M. Martin croyait que puisque cette expropriation affectait trois rues il fallait trois rapports. Trois rapports furent présentés le vingt-cinq.

Où Acheter Demain.

(Enregistré conformément à la loi du Parlement du Canada, par L.-P. Deslongchamps, au Ministère de l'Agriculture.)

Vallières Douillettes et Confortables. Nouvelles douillettes en mousse de mer, couvertes en silkoline de fantaisie, avec empiècement de satin. Prix à partir de \$6.99 à \$18.00. Nouveaux confortables pour lits doubles, jolis dessins en satin de fantaisie. Prix, à partir de \$1.49 à \$3.50. Douillettes pour berceaux en satin et sole japonaise. Prix \$2.50.

LAINE A PRIX SPECIAUX. Laine Shetland et Berlin, simple ou double, toutes les nuances. Le paquet \$1.18. Laine glacée blanche ou noire, pour ouvrages de fantaisie. La boule \$1.50. Laine Angora, blanche, noire, grise, marque BB, 1/2 once \$2.50.

CINEMA "HULDA DE HOLLANDE". Dernier jour Mary Pickford, dans "Hulda de Hollande". L'Hopital Canadien à Saint-Cloud. Vue officielle prêtée par le gouvernement français. Jeudi, Vendredi. — Florence Laflade, dans "Fugitive" de la Cie Pathé.

J. H. ROBERT PHARMACIEN-CHIMISTE. 1185 SAINT-DENIS, ANGLE MONT-ROYAL. Tél. S.-L. 811-2999. Le service de messenger le plus prompt de la ville est à votre disposition de 8 heures a.m. à minuit. Le dimanche, de 8 heures 30 a.m. à 10 heures p.m.

CE QU'ON AURAIT PU NE PAS ACHETER. Examinant les différents rapports qui ont été présentés au conseil, Me Laflamme dit que la ville aurait pu se contenter de payer \$4,208 au lieu de \$12,010 pour l'élargissement de la rue Saint-Denis, tout en payant \$4 du pied, mais en réduisant la superficie des terrains achetés.

Sur les 43,029 pieds et 29 pouces de la propriété Lavolette, qui ont été achetés pour l'élargissement de la rue Drolet, 3,655 pieds seulement étaient nécessaires. La ville aurait donc pu se contenter de payer \$14,621.61 seulement au lieu de \$172,357, si elle avait acheté seulement ce dont elle avait besoin. Le rapport qui favorisait ce projet a été adopté le 28 de mai.

CONCLUSIONS DE Me LAFLAMME

Eh bien, dit Me Laflamme, je puis donc conclure en fait: 1o Il n'était pas nécessaire d'ouvrir la rue Drolet. Peut-être était-il nécessaire de rectifier la ligne de la rue Saint-Denis. Mais il n'était pas nécessaire d'acheter toute la propriété Lavolette et le conseil le savait puisque le rapport le disait, et de plus le conseil savait qu'il violait la loi, puisque Me Laurendeau le lui disait.

La preuve documentaire révèle aussi que dans l'état actuel des choses la ville va être soumise par obligation faire le siège de P. N. Ménard sur la rue Drolet. M. Villeneuve a dit que cette affaire était un vol organisé. Je ne me prononce pas sur ce point, dit Me Laflamme. Mais si c'est un vol, le vol continue et il est toujours en état de gestation.

LA PREUVE TESTIMONIALE

Quant à la preuve donnée par les témoins, Me Laflamme n'a pas eu le temps de tout relire. Il y en a vingt-trois volumes. Il se contente de nommer quelques témoins.

M. Chartrand, ex-échevin, a déclaré que quant à l'opportunité de l'achat il n'en connaissait rien.

M. Villeneuve a déclaré que pour ouvrir la rue Drolet il faudra que la ville achète encore 14,640 pieds de terrain, appartenant à l'Union belge, à M. L. Villeneuve et autres. Pensant que ces propriétaires, sachant que la ville a déjà payé \$4 du pied pour des lots de fond et dans une vente à l'amiable, exigent eux dans une expropriation beaucoup moins que \$4 du pied. C'est la ville qui les a fortifiés et contre son propre intérêt.

M. Charrest, un expert, déclare que les lots d'intérieurs n'étaient pas nécessaires ni pour la rue Drolet ni pour la rue Saint-Denis. M. Guindon, un autre expert et tout aussi désintéressé que M. Charrest, déclare la même chose.

M. L.-A. Lavolette déclarait le 12 avril, au conseil, qu'il n'était pas nécessaire d'acheter tout ce terrain.

M. Martin jure que le terrain n'était pas nécessaire pour la ville et qu'il a appris le 31 août dernier seulement que la ville n'était pas propriétaire de la rue. Me Laflamme ne va pas continuer l'énumération de tous ceux qui ont dit la même chose. Pas un témoin n'a voulu déclarer que pour les améliorations que l'on se proposait, il était nécessaire d'acheter toute la propriété Lavolette.

LES FAITS PARLENT

Je conclus par conséquent, dit Me Laflamme — j'ai promis de ne pas conclure quant aux personnes, mais il faut bien que je conclue quant aux faits — que la preuve démontre surabondamment qu'il n'était pas nécessaire d'acheter tout ce terrain et que le conseil et je devrais dire le bureau des commissaires, a délibérément violé la loi en achetant ce terrain. Les échevins qui ont voté le rap-

port, à l'exception de trois, sont tous venus nous dire qu'ils ont, en tant que bureau des commissaires, que les procédures dans cette affaire se sont faites très vite et qu'ils n'ont pas eu le temps d'étudier la question.

POUR ETRE AVEC LES CANADIENS

L'échevin Bastien est venu dire que lors du premier vote, il n'a rien compris à la question, mais il a voté pour le rapport, pour être du côté des "Canadiens". Des Canadiens, M. Bastien a voulu dire des Canadiens-français. Et l'on en est rendu là, s'écrie Me Laflamme. On exploite le sentiment de nationalité dans notre politique municipale! Et ce sentiment on l'exploite pour faire de l'argent comme d'habitude exploitent le sentiment religieux.

Lors du deuxième vote, M. Bastien a voté contre le rapport.

Et M. Narcissus Lavolette a avoué avoir dit à l'échevin Ward, au sujet de la rue Drolet: "Ecoute Jos, c'est le dernier mauvais vote que je donnerai." Cette simple admission n'est-elle pas elle-même une condamnation.